

le réseau national **École**
constitue un collectif
de travail ouvert
composé de militants
communistes, associatifs
et syndicaux qui ont
à cœur de travailler
à la transformation
progressiste de l'École

N°57 septembre - octobre 2012

la lettre

réussir la transformation progressiste de l'École

n'hésitez pas
à nous faire suivre
vos informations
ou initiatives
afin que nous puissions
les relayer

le secrétariat du réseau
reseau.ecole-pcf@orange.fr
www.pcf.fr

DANS CE NUMÉRO



ÉDITORIAL

Refonder l'école, pour quoi faire ?

Déclaration du réseau École

page 2



DOSSIER : VERS UN SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE L'ORIENTATION ?

Les enjeux de la régionalisation de l'orientation

Par Patricia Morinières

page 3

Une nouvelle phase de décentralisation

Par le collectif École PCF 13

page 6

Interview de Catherine Remermier

page 11

Éducation, formation et orientation dans le rapport Gallois

Par Régis Régnault

page 15



MATÉRIEL MILITANT

Ambition ou austérité ? Il faut choisir !

Un tract pour dire non à l'austérité dans l'éducation... et ailleurs

page 21

Un film pour débattre de la refondation de l'école :

Tempête sous un crâne de Clara Bouffartigues

page 23



DÉBATS ET ACTUALITÉS

Le réseau école dans les débats

page 24

Agenda

page 24

Du côté des élus...

page 25

L'École dans l'Humanité

page 26

refonder l'école, pour quoi faire ?

communiqué du réseau École du PCF

Une première version du projet de loi d'orientation pour l'école vient d'être publiée. Le gouvernement y affiche son ambition de « refonder l'école de la République » pour « répondre aux grands défis auxquels [la France] est confrontée ». La réaffirmation du rôle de la maternelle et la volonté de scolariser les moins de 3 ans, une première remise en cause du socle de compétences avec l'intégration de la dimension de culture, la création des écoles supérieures de l'éducation, l'importance accordée à la pédagogie, le recrutement amorcé de professeurs montrent la prise en compte de propositions portées de longue date par les enseignants et les parents d'élèves. On ne peut que s'en réjouir.

Cependant, le projet entretient le flou sur les objectifs assignés à l'école. S'agit-il de créer les conditions de la réussite de tous ou bien de se contenter de réduire les inégalités à la marge ? S'agit-il de poursuivre les politiques libérales qui s'appuient sur l'individualisation et la concurrence pour mettre l'éducation au service de la compétitivité et de la guerre économique, dans la continuité du projet européen « Éducation et formation 2020 » ? ou de construire une école émancipatrice transmettant à tous un haut niveau de culture commune ? Comment mener les politiques sociales ambitieuses incontournables pour la réduction des inégalités sociales et scolaires tout en se soumettant à l'austérité dictée par l'Union Européenne et les marchés financiers ? **Il faut faire un choix, et les discussions qui auront lieu avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, les citoyens et leurs représentants dans les semaines à venir seront décisives.**

Pour être à la hauteur des attentes, le projet ne peut pas s'en tenir à l'objectif de « l'égalité des chances ». L'éducation n'est pas une loterie ! Se résigner à un système qui a ses « gagnants » et ses « perdants » laisserait encore une partie des élèves – les enfants des classes populaires en premier lieu – sur le bord du chemin. Si l'école doit être refondée, c'est pour créer enfin les conditions d'une véritable égalité du droit à l'éducation. Tous les enfants sont capables d'apprendre : l'école peut et doit donc se fixer l'objectif de faire réussir tous les élèves. Le projet de loi est encore loin d'afficher une telle ambition. Il développe une conception de l'élève qui fait reposer les différences sur des dispositions naturelles : on parle d'« aptitudes », de « rythmes d'apprentissages propres à chacun ». Une refondation progressiste de l'école doit rompre avec cette naturalisation des inégalités, affirmer que tous les élèves sont capables d'accéder à un haut niveau de culture et leur en donner les moyens. **Prendre ses distances avec le socle commun tel qu'il avait été défini par la loi Fillon est un premier pas.** Mais pourquoi alors conserver d'un côté un socle et de l'autre des programmes ? Quels sont ces « apprentissages complémentaires » mentionnés par le projet, et à qui sont-ils destinés ? **Il est nécessaire que les discussions des semaines à venir aboutissent à une affirmation claire : l'école, si elle veut être l'école de tous, doit viser les mêmes apprentissages pour tous les enfants.**

Il est urgent de s'attaquer aux causes de l'échec scolaire, d'abord en créant les conditions d'une véritable gratuité de l'éducation. Pour lutter contre l'échec scolaire, il faut prendre en compte les obstacles connus qui, dans l'école et hors l'école, empêchent l'appropriation réussie des savoirs. **L'inefficacité de l'individualisation des parcours est démontrée : ce n'est pas la solution !** Pour ne pas renoncer à l'égal accès aux savoirs des enfants des classes populaires, c'est bien l'ensemble de l'école qu'il faut refonder sur le modèle de l'élève qui n'a que l'école pour acquérir la culture scolaire.

Donnons de l'ambition à ce projet ! Le PCF appelle tous les citoyens, tous les acteurs de l'éducation à s'atteler à la tâche. Un projet pour l'école, c'est un projet pour la société : c'est l'affaire de tous ! Partout en France, le PCF, avec ses partenaires du Front de gauche, est à l'initiative d'ateliers législatifs pour que nous construisions ensemble la refondation dont l'école a besoin. Soyons nombreux pour faire entendre nos exigences et rendre incontournable la construction de l'école de l'égalité : une école démocratisée, donnant aux citoyens et aux citoyennes de demain les moyens d'être acteurs de leur travail, de leur vie et de celle de la collectivité.

ORIENTATION

les enjeux de la régionalisation

Patricia Morinières

Le Premier ministre a pris la décision de confier le pilotage de l'évolution de la carte des formations et la modernisation du Service public d'orientation (SPO) aux Régions. Vincent Peillon vient d'annoncer la déclinaison de cet engagement. Il prévoit de transférer les Centres d'information et d'orientation (CIO) aux régions. Même s'il affirme vouloir conserver au sein de l'Éducation nationale le contrôle de l'orientation scolaire, les mesures qui seront votées dans la loi auront des conséquences majeures sur l'aide apportée aux élèves dans l'élaboration de leurs projets, la contribution à leur réussite et la prévention des sorties sans qualification. Quelques questions peuvent permettre de mieux cerner les enjeux du débat, d'en mesurer toutes les conséquences. Une telle loi ne peut pas constituer une réponse pertinente dès lors qu'on se donne pour objectif la réussite de tous.

1. Orientation scolaire et orientation des adultes

Le Premier ministre a signé une série de 15 engagements avec l'ARF. L'engagement n° 8 indique que les régions « renforceront leurs interventions pour lutter contre toutes les formes de décrochage en pilotant l'évolution de la carte des formations, mobilisant les différentes voies de formation professionnelles dont l'alternance et en modernisant le service public de l'orientation que les régions ont vocation à coordonner et animer ».

Cela entraînera des modifications dans la manière d'aborder la question de l'orientation en milieu scolaire. La spécificité de l'orientation initiale, scolaire, sera-t-elle maintenue ? En effet elle ne se confond pas avec la démarche d'un adulte confronté à des problèmes d'orientation ou d'insertion. L'orientation scolaire est un acte progressif, global, ouvert, réversible qui concerne tous les jeunes. La construction d'un projet d'études et/ou professionnel ne peut pas être tenue à l'écart des transformations profondes qui affectent la personnalité à cet âge. L'énonciation d'un projet d'études ou de métier, à un moment donné, peut remplir une fonction particulière dans le développement psychologique et social du jeune. Cela peut se traduire par un besoin d'individualisation, d'opposition ou de conformité... Il faut toujours prendre au sérieux des projets d'adolescents, mais il ne faut pas les prendre au pied de la lettre. Il faut toujours les replacer dans les étapes du développement singulier de chaque adolescent. Des informations

données trop tôt en termes de débouchés incertains ou de sélection trop forte ne vont pas toucher tous les jeunes de la même manière. Les enfants de milieu populaire vont être beaucoup plus facilement amenés à en rabattre sur leurs aspirations.

L'élaboration d'un projet chez un adolescent suppose du temps, elle n'est pas linéaire, et elle exige que certaines conditions soient remplies :

- l'adolescent doit avoir suffisamment confiance en lui pour se projeter dans un avenir positif
- il doit accepter de changer, de grandir et doit prendre en compte les transformations des exigences intellectuelles de l'école
- il doit connaître une ouverture suffisante des avenir possibles et ne pas se satisfaire d'un avenir probable.

Le travail du conseiller d'orientation psychologue est d'aider à l'installation de tous ces pré-requis indispensables pour que la notion de projet ait du sens.

L'orientation d'un adulte tout au long de sa vie professionnelle se joue de manière différente. Sa personnalité est plus affirmée, il a fait des expériences sociales et professionnelles qui ont modifié sa vision du monde. Un adulte, souhaitant ou obligé de se réorienter pour entrer dans la vie active ou pour retrouver un emploi après une période de chômage, est capable de faire rapidement des choix réfléchis et raisonnés/raisonnables :

- les adultes sont souvent plus à la recherche d'une solution immédiate en prise avec la réalité de leur environnement
- les adultes peuvent prendre en compte des réalités sur des débouchés immédiats qu'un adolescent en construction va rejeter.

Pour mener à bien cette recherche identitaire et professionnelle, adolescents et adultes ont besoin d'être accompagnés par des professionnels que sont les conseillers d'orientation psychologues et les psychologues du travail.

Les enjeux, les positionnements à ces différents âges de la vie sont différents et exigent des prises en charge par des professionnels spécialisés qui ont développé des connaissances et des compétences spécifiques. S'il est souhaitable que tous aient une formation de psychologue, la nécessité de prendre en compte la spécificité des publics et la complexité des dispositifs suppose un cadre de travail particulier avec un collectif de réflexion centré sur sa problématique propre :



les enjeux de la régionalisation

d'un côté celle de la réussite scolaire pour tous et de l'autre d'une insertion professionnelle réussie.

2. La régionalisation de l'orientation assure-t-elle le même traitement à tous sur tout le territoire ?

Cette régionalisation est annoncée et des transferts sont préparés. Le rapport issu de la concertation reconnaît les inégalités entre les régions pour les dépenses d'éducation. Il les attribue à la fois aux inégalités de ressources mais aussi aux priorités politiques retenues. Pourtant, le rapport n'en conclut pas qu'il serait prudent de renforcer la politique éducative au niveau national afin d'assurer une plus grande égalité pour tous devant l'éducation. Au contraire, il affirme que « la cohésion nationale et la garantie par l'état de l'égalité sur tout le territoire n'implique plus une centralisation et une standardisation excessive de l'éducation ». En quoi des schémas et des décisions locales seraient plus efficaces et égalitaires qu'une définition nationale d'objectifs et de moyens ?

Le rapport préconise d'instituer un service public régional pour mettre en réseau les différents dispositifs existants et répondre plus efficacement aux différents publics jeunes ou adultes au sein des territoires. Que se passera-t-il quand les régions contrôleront l'ensemble de la chaîne formation-orientation-emploi du point de vue de l'orientation scolaire ? Comment la politique d'éducation pourrait ne pas être assujettie aux besoins économiques locaux ? Comment l'État pourrait-il faire valoir des objectifs de développement de certaines filières, de certains niveaux de qualification dans des régions qui auraient décidé d'accorder la priorité à d'autres formations, pour d'autres niveaux ou secteurs particuliers ? Devra-t-on convaincre les jeunes que les formations ouvertes régionalement sont celles qu'ils doivent choisir ? Il s'agira alors non d'accompagner un jeune dans l'élaboration de son projet mais plutôt de faire de la communication ou du placement. Les vœux des familles sont fortement marqués par le milieu social d'origine ; les familles de milieu populaire seront davantage tributaires de l'offre de formation locale car les difficultés sociales accroissent le poids du « choix de proximité » afin de réduire les coûts.

Cette conception de l'orientation va de pair avec une autre conception du système éducatif, qui dessaisit l'Éducation nationale de la maîtrise de sa carte des formations. Il faut noter que la régionalisation est déjà effective pour la formation professionnelle des adultes.

Cela a rendu plus difficile et parfois impossible l'accès aux formations en dehors de sa propre région. Chaque région définit le programme des formations et le cahier des charges auquel les organismes de formation doivent se conformer. Cela a déstructuré le service public national que constituait l'AFPA pour en faire un opérateur banalisé soumis à la concurrence du marché.

3. Est-il juste de mettre en adéquation l'orientation des jeunes âgés de 15 à 20 ans avec les débouchés professionnels d'une région ?

Le chômage des jeunes est fréquemment présenté comme résultant de l'inadéquation formation-emploi. Or celle-ci est remise en cause par les économistes. Les branches professionnelles elles-mêmes sont en difficulté pour donner autre chose que des indications très générales sur l'évolution de l'emploi sur des périodes longues. L'orientation en formation initiale et en formation continue ne se situe pas dans les mêmes temporalités. L'insertion professionnelle et la connaissance des débouchés comme critère premier de l'orientation, si elle peut apparaître pertinente pour des formations très courtes est beaucoup plus incertaine quand il s'agit de formations longues.

Le rôle des conseillers d'orientation psychologues est de faire prendre en compte par les élèves et les enseignants les évolutions des métiers, des secteurs professionnels, mais ce seul critère ne saurait piloter l'orientation des élèves comme certaines régions semblent le croire aujourd'hui. Comment trouver les « bonnes » études, le « bon » métier qui assureraient une « bonne » insertion ? Cette interrogation est légitime, mais donner de l'information sur les débouchés ne peut suffire au travail d'élaboration d'un projet et montre vite ses limites quand on travaille avec un jeune sur son orientation. On ne peut pas plier les réalités humaines aux seules réalités économiques. Le conseiller d'orientation psychologue est bien placé pour le savoir. Donner des informations sur les débouchés professionnels dans sa région ne permet pas toujours au jeune d'avancer dans sa réflexion. Pour lui, c'est autre chose qui se joue : c'est ce qu'il souhaite faire de sa vie.

L'orientation ne se limite jamais à de l'information. C'est une vision très « rationaliste » de la construction d'un projet professionnel qui ne fonctionne pas pour l'adolescent.



*les enjeux de la régionalisation***4. Une double hiérarchie pour les personnels des Centres d'information et d'orientation**

Les 15 et 16 octobre, le ministre de l'Éducation nationale a présenté les propositions qu'il retenait du rapport issu de la concertation. Son projet organise la disparition du service public d'orientation de l'Éducation nationale par le transfert des CIO aux régions, mais aussi la double autorité pour les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de CIO, celle de l'État pour ce qui relève du travail en établissements scolaires (collèges et lycées publics), celle de la région pour le travail dans le *Service public territorialisé de l'orientation* (SPTO).

L'État garderait la définition de la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires. Les régions assureraient les compétences de mise en réseau et d'animation de tous les services qui concourent à l'information et l'orientation de tous les publics.

Les régions établiraient les normes de qualité pour l'exercice des missions et labelliseraient les structures et les dispositifs. Les régions prendraient en charge les CIO qui sont chargés d'accueillir public

scolaire et non scolaire, détermineraient leurs missions et assureraient la construction, l'équipement et la maintenance des bâtiments.

Comment les CO-PSY déjà fort peu nombreux pourront-ils assumer de nouvelles missions en direction des publics de salariés et de demandeurs d'emploi, dont les régions ont la charge, sans que leur travail dans les établissements auprès des élèves et des familles, mais aussi des équipes éducatives ne s'en trouve dégradé ? Cette situation ne manquerait pas d'être source de conflits entre des priorités cumulatives voire contradictoires, que des personnels déjà malmenés ne pourront gérer.

La labellisation serait de la compétence des régions selon des critères établis régionalement. Aucun cadrage national n'est annoncé. Selon les situations locales, tel ou tel organisme ou association pourrait obtenir un label et s'en prévaloir pour intervenir auprès des publics scolaires. Les CIO ne seraient plus des services de l'Éducation nationale. Ils deviendraient des services du SPTO et pourraient se trouver regroupés dans des espaces polyvalents uniques pour rationaliser les dépenses.

une nouvelle phase de décentralisation

I. LE SERVICE PUBLIC TERRITORIALISÉ DE L'ORIENTATION

collectif École
PCF 13

« À la rentrée 2013 devra être mis en place le **service public territorialisé de l'orientation** qui est un des éléments essentiels de la réussite des élèves et de lutte contre les inégalités scolaires. Nous le ferons en liaison étroite, vous le savez, avec **les collectivités locales** et nous le ferons aussi dans un souci que j'ai déjà exprimé de **mieux articuler les formations que nous dispensons et les métiers qui existent et donc le travail entre l'Éducation nationale et les entreprises** » (V. Peillon, *Premiers arbitrages après la remise du rapport de la concertation sur la refondation de l'École de la République*, Conférence de presse 11 octobre 2012). **Le gouvernement entend faire de l'orientation à la fois un instrument et un axe de la réforme de l'école.**

Le cadre : quand, où, comment, pourquoi

Cette idée ne date pas d'aujourd'hui. Elle n'est pas propre à la France. Elle est introduite par des discours et dispositifs qui ont à voir avec la construction de l'Europe.

- L'article 126 du Traité de Maastrich (1992) officialise l'éducation comme domaine d'intervention de la Communauté.
- Le Livre Blanc de Jacques Delors (1993) : « croissance, compétitivité et emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle »
- Le Livre Blanc (1995) : « Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive »
- La Déclaration de la Sorbonne (1998) signée par 4 ministres de l'Éducation (allemand, britannique, français, italien) et le « processus de Bologne » lancé en juin 1999, action intergouvernementale dans laquelle sont engagés 47 pays, dont le but déclaré est de faire converger les systèmes d'enseignement supérieur afin de constituer un « espace » universitaire unifié à l'échelle de l'Europe. Une des conséquences c'est la Loi Relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU). La France a joué un rôle moteur dans ce processus à l'initiative de Claude Allègre. La commission et le rapport Attali (mai 1998), « Pour un modèle européen d'enseignement supérieur », en annonce les grandes lignes.
- « [...] l'essentiel à la fin des années 1990 et au début des années 2000 était acquis : un large consensus réunissant droite et gauche européenne, organisa-

tion patronale et confédération des syndicats européens, s'est constitué autour de l'idée que, désormais, on ne pourrait plus jamais considérer l'éducation en dehors de la logique économique dominante »¹.

- Conseil européen de Lisbonne (2000) : faire de l'Europe « **l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde** » passe par la constitution d'un « **espace européen de l'éducation et la formation tout au long de la vie** » (2001).
- « Mémoire de la Commission européenne sur l'éducation et la formation tout au long de la vie » (2001). Le rôle des professionnels de l'orientation y était décrit comme « un rôle de courtage et d'information offerts par le conseiller pour aider ses clients à identifier les offres correspondant à leurs besoins ».

De multiples autres rapports européens invitent les systèmes d'orientation à articuler de façon étroite l'orientation scolaire avec la préparation et l'entretien de l'« employabilité » des salariés.

- Une résolution du Conseil européen des ministres de l'Éducation sur l'orientation, adoptée en novembre 2008, donne comme axe prioritaire l'acquisition de la compétence à « s'orienter tout au long de la vie » et précise que « cette aptitude doit être entretenue tout au long de la vie et s'appuie sur des compétences clés : apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, esprit d'initiative et esprit d'entreprise ».
- Reformulée en 2010, la stratégie de Lisbonne est devenue la stratégie « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Mise en œuvre en France

En 2002/2003, le gouvernement tente de décentraliser les CIO et les CO-Psy. Cette tentative est repoussée par tous les personnels.

Rappel : les Centres d'information et d'orientation (CIO) sont sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ainsi que les personnels Conseillers d'orientation-Psychologues (CO-Psy). Ils ont été créés pour assurer des missions d'orientation scolaire.

Depuis, les attaques n'ont pas cessé : plus de 14 rapports très idéologiques, mais aucunement scientifiques, afin de préparer les esprits à la disparition de l'orientation scolaire ; division du recrutement par 6,

1. I. Bruno, P. Clément, C. Laval, *La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Syllepses, 2010.



une nouvelle phase de décentralisation

1 000 postes vacants, perte de 700 titulaires, 50 CIO fermés ou fusionnés parce que jugés non rentables.

La réforme des lycées Chatel instaure la prise en charge de l'aide à l'orientation et de construction des parcours individuels des élèves par les enseignants (dont ce n'est pas le métier).

Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Au départ, cette loi concernait les salariés, toutes les dispositions ont été étendues, par les sénateurs, aux élèves en formation initiale. Deux conséquences :

1. La création d'une structure reposant sur le conseil national de formation tout au long de la vie et pilotée par le Délégué interministériel à l'orientation (DIO).
2. L'installation, de fait, de délégation de service public, à des organismes privés, « labellisés » par le DIO, en lieu et place des services de l'Éducation nationale.

L'orientation est ainsi transformée en instrument du pilotage de la formation pour répondre aux besoins à court terme des entreprises.

Le rapport G. Larcher « Formation professionnelle, clé pour l'emploi et la compétitivité » (avril 2012) prétend répondre à trois défis : les jeunes sans qualification, l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, la compétence comme facteur de compétitivité des entreprises. Une nouvelle fois ce rapport traduit une conception de l'orientation dépendant étroitement de l'insertion professionnelle. Le seul intérêt à la formation c'est la perspective d'un débouché professionnel.

« L'orientation dans cette perspective, qu'elle concerne la formation initiale ou continue, deviendrait un outil de régulation du marché du travail et de pression sur les salaires et les droits. Effectivement, il n'y a pas besoin de psychologue pour cela ! » *CO-Psy et DCIO Info rapide n° 13 avril 2012 SNES-FSU*

QUELQUES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

I. Bruno, P. Clément, C. Laval, *La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Syllepses, 2010.

C. Laval, F. Vergne, P. Clément, G. Dreux, *La Nouvelle École capitaliste*, La Découverte, 2011, chapitre 6 : « l'orientation comme gouvernement des conduites ».

R. Regnault, « L'instrumentalisation libérale de la formation professionnelle. Le MEDEF en rêvait, Sarkozy l'a voulu, Larcher le fait ! Note sur le rapport Larcher », *Lettre du réseau École*, mai 2012, p. 12.

À la rentrée, cela se traduirait par

Une décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les Régions, qui décideraient en dernier lieu des créations et suppressions de sections dans les lycées professionnels et pour les Sections de Technicien supérieur, filières qui mènent au brevet de technicien supérieur (BTS), voire même les sections technologiques.

Le transfert des Centres d'information et d'orientation aux Régions. Si le ministre confirme le maintien des Conseillers d'orientation-Psychologues dans la Fonction publique d'État, ils seraient placés sous la double tutelle État-Région passant de l'une à l'autre en fonction de leurs activités ; orientation scolaire, orientation professionnelle...

Premières remarques et analyses

Donner aux régions tout le pôle orientation/formation professionnelle/ carte des formations va, de fait, scinder en deux le lycée :

- Le lycée général pour les 50% qui poursuivront des études longues (pris en charge par l'État) ;
- Le lycée professionnel/alternance/apprentissage pour les autres (pris en charge par les régions).

Il n'est pas prévu dans la loi d'orientation d'étendre la scolarité obligatoire à 18 ans, forte demande sociale qui ne trouvera pas de satisfaction. Le lycée n'est pas inclus dans la scolarité obligatoire et le gouvernement s'inscrit dans la logique d'un engagement de l'État centré sur « le socle commun » : école élémentaire/ collège.

Le principe de base qui voudrait que les régions soient plus à même de fournir les formations qui répondent aux besoins des territoires est à la fois faux (on ne sait pas quels seront les besoins à moyen et long terme) et profondément inégalitaire (quid de certaines formations dans les régions désindustrialisées ?). Il va surtout permettre au patronat d'obtenir rapidement ce qu'il demande : avoir la main sur les formations professionnelles².

2. Cf. le document *Pour une école exigeante, personnalisée et créative*, contribution du MEDEF à la concertation « refondons l'École de la République » : <http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/Ecole/PropositionsMEDEF-Ecole.pdf>



une nouvelle phase de décentralisation

L'adéquation formation/emploi, solution miracle au chômage des jeunes ?

L'idée que mettre en adéquation la formation et l'emploi réglerait le problème de l'échec scolaire, du « décrochage » et du chômage est une idée fautive à laquelle il faut tordre le cou.

Quelques citations...

- « Depuis trente ans, **nous vivons sur l'illusion d'une possible adéquation entre les offres d'emplois pour les jeunes et les diplômes délivrés.** Cela aboutit à spécialiser de plus en plus les formations, bac pro ou licences professionnelles, par exemple. C'est méconnaître les trajectoires d'insertion dans l'emploi qui durent souvent plusieurs mois, voire plusieurs années. C'est ignorer les pratiques de recrutement des entreprises. C'est nier qu'il y a un manque de confiance dans le potentiel des jeunes diplômés en France. » (CEREQ, « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active d'une génération, enquête 2010 », Préambule)

- « Les enquêtes Génération **permettent de battre en brèche un autre lieu commun, celui de l'adéquation indispensable des formations à l'emploi :** une majorité de jeunes se stabilise dans un emploi qui ne correspond pas à sa formation, et l'on sait par ailleurs que ce « désajustement » ne se réduit pas avec le temps, bien au contraire. Chercher à ajuster de plus en plus précisément les contenus des formations à leurs débouchés supposés est donc en partie vain. Si l'on constate dans nombre de cas une « prime à la professionnalisation » des formations en termes d'accès ultérieur à l'emploi, on peut donc supposer que cela repose davantage sur la plus grande sélectivité des filières professionnelles et sur les effets de mise en réseau école-employeurs, que sur une spécificité affirmée des contenus de formation et des compétences acquises. » (CEREQ, « Quand

l'école est finie... Premiers pas dans la vie active d'une génération, enquête 2010 », Introduction)

- « *Doit-on, comme cela est souvent dit, renforcer les certifications fortement professionnalisées ou développer les diplômes plus généraux ?* » Une étude récente conduite par l'INSEE et l'ORM montre qu'au cours d'une année, un salarié sur cinq, en région, change de métier. Dans trois quarts des cas, ce passage d'un poste à un autre s'effectue dans le cadre d'une mobilité interne. Ces résultats sont surprenants. Ils signalent une banalisation des mobilités qui semblent faire partie intégrante de la vie des entreprises. La fréquence de ces mobilités évoque une forte capacité d'adaptation des salariés. Or l'aptitude à s'acclimater à des environnements de travail variables et à gérer de nouveaux systèmes de contraintes repose sur des processus progressifs d'apprentissage.

Ces processus requièrent du temps et des savoirs qui peuvent s'acquérir par l'expérience cumulée, mais aussi par l'enseignement de disciplines scolaires générales. Ainsi la légitimité des formations d'enseignement général et des diplômes dits transversaux serait renforcée par ces pratiques de gestion des compétences au sein des entreprises. **Non pas que les certifications très spécialisées soient discréditées, mais plutôt repositionnées dans une fonction de complémentarité par rapport à l'acquisition de fondamentaux.** L'ORM affine actuellement ces hypothèses à partir d'enquêtes qualitatives, notamment parce qu'il y a matière ici à alimenter les débats entre partenaires sociaux. » (Extrait de l'interview de O.Liaroutzos, directeur de l'Observatoire régional des Métiers, par le SNES-FSU, octobre 2011).

Ce projet nie le caractère particulier de l'orientation scolaire qui diffère de l'orientation professionnelle.

L'expérience des professionnels de l'orientation scolaire montre que la projection de soi dans un champ de possibles est soumise à des phénomènes d'autolimitation [...] de la part de jeunes qui ont le plus grand mal à se sentir légitimes dans leurs ambitions scolaires et professionnelles. Le rapport 2007 du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) pointait déjà la prédominance « d'orientation moins ambitieuses eu égard à la hiérarchie scolaire, quand l'élève évolue dans un environnement populaire ». L'orientation scolaire

reste fortement influencée par l'origine sociale et les représentations, notamment familiales, des voies de formations et des métiers. Les élèves ont besoin d'une conception de l'orientation scolaire fondée sur le droit à poursuivre des études choisies, construite en fonction des intentions, des désirs et des projections d'une personnalité adolescente en recherche d'elle-même. Les jeunes ont besoin que l'orientation scolaire demeure le travail d'équipe de professionnels, formés à leur métier, au sein du service public d'Éducation nationale.

C'est dans la négation du caractère particulier de l'orientation scolaire que se joue la modification du



une nouvelle phase de décentralisation

rapport de l'élève à sa scolarité et des finalités données à l'école: la finalité essentielle serait la préparation à l'insertion professionnelle, l'école soumise aux besoins immédiats des entreprises... Il en va de même du travail entre « Éducation nationale et entreprise » que Vincent Peillon souhaite développer dès la 6^e³.

Pour ne pas subir les liens « école/entreprise » que tentent d'imposer les gouvernements de gauche ou de droite qui se succèdent, liens qui affectent la formation initiale et continue, la formation professionnelle, les travailleurs et le travail, il nous faut y travailler. C'est un chantier que le collectif *École* ne peut investir seul et qui réclame que d'autres secteurs s'y associent.

2. LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires ne peut se résumer au débat portant sur le samedi ou mercredi. Le discours qui accompagne cette réforme est un discours dangereux où l'instrumentalisation de la fatigue des enfants à l'école va desservir les enfants des classes populaires, sous prétexte qu'ils sont fatigués c'est une fois de plus, moins d'école pour ceux qui en ont le plus besoin. L'échec scolaire n'est pas le fait d'élèves fatigués par les rythmes scolaires mais de jeunes que l'école n'arrive pas à faire entrer dans les apprentissages.

Nous voulons plus et mieux d'école, premières pistes

Ce qu'il faut interroger, c'est l'école : sa finalité, les contenus enseignés, ses programmes, la formation initiale et continue des enseignants et personnels éducatifs et la prise en compte de la difficulté scolaire, par et dans l'école, en prenant pour modèle de référence les enfants qui n'ont que l'école pour apprendre.

Ce qu'il faut interroger, c'est le « temps ». Les enfants ont besoin de temps pour apprendre... scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. Les enseignants et personnels de l'Éducation nationale ont besoin de temps pour travailler en équipe, se nourrir, se former et penser leurs métiers. Ils ont besoin de temps pour se réapproprier leur travail et être concepteurs de leurs pratiques professionnelles.

Ce qu'il faut interroger, c'est le contour de la « culture commune » que l'école doit construire et transmettre à tous. La réforme des rythmes scolaires marque le désengagement de l'état concernant les disciplines scolaires non inscrites dans « le socle com-

mun de connaissances et de compétences » notamment l'Éducation physique et sportive, les disciplines artistiques, musique... et leur transfert vers les collectivités territoriales via le temps hors scolaire : « [...] il y aura d'avantage de pratiques culturelles et de pratiques sportives aucun enfant ne sera laissé en dehors de l'école avant 16 h 30 et avec les collectivités locales les mouvement d'éducation populaire l'État prenant, comme l'a dit très exactement le président de la République, ses responsabilités, nous organiserons cette grande réforme du temps scolaire et du temps éducatif » (V. Peillon, « Premiers arbitrages après la remise du rapport de la concertation sur la refondation de l'École de la République », Conférence de presse 11 octobre 2012).

Le « socle commun de compétences et connaissances » limite le rôle de l'Éducation physique et sportive à des objectifs de santé (version hygiéniste = bouger) et de paix sociale (sport = respect des règles). Il impose à l'école de valoriser des connaissances, des compétences et des aptitudes, sans lien avec la culture, « utiles » à la formation de jeunes « employables ». C'est un vœu cher au MEDEF ! Et non une ambition louable pour un gouvernement de gauche. L'Éducation physique et sportive à l'école est un enseignement privilégié pour réhabiliter, dans l'école, les savoirs collectifs dans lesquels l'autre est une ressource, le besoin de l'autre est une condition pour réussir. Nous pensons que l'école doit être le lieu privilégié de construction, transmission et partage de culture.

Il faut en finir avec le « socle commun » et enseigner à tous une « culture commune » fondée sur la réflexion et l'esprit critique.

3. Vincent Peillon : « Il faut faire découvrir l'entreprise et les métiers dès la sixième ». *Les Échos*, 02/10/2012.



une nouvelle phase de décentralisation

Qu'en est-il du budget du ministère de la culture ?

Le Projet de loi de finances pour 2013, ampute le budget du ministère de la Culture de 110 millions d'euros (-4,3%). La baisse se poursuivrait avec 2,38 milliards pour 2014 et 2,35 milliards pour 2015. Et 20 millions d'euros de subventions disparaîtront des caisses de plusieurs établissements publics de l'État - théâtres, opéras, musées. Quelle éducation peut ainsi être déconnectée de la culture ? Une école qui forme des jeunes taillables et corvéables a merci et non une école qui forme des citoyens éclairés !

Les jeunes ne sont pas comme certains travaillent à le faire croire, sans appétit pour la culture, l'art, la création. À quelles conditions leurs goûts et leurs choix se font-ils en connaissance, ou par défaut de ce qui

est simplement disponible dans l'environnement proche ? Les jeunes ont besoin de l'action culturelle et scolaire pour connaître des œuvres et des pratiques culturelles dont ils ne soupçonnent même pas l'existence, pour diversifier leurs pratiques, pour apprendre à percevoir autrement les pratiques qu'ils connaissent déjà. Pour apprendre et prendre pouvoir sur le monde les jeunes ont besoin d'aller au cinéma, dans les musées, au théâtre, à l'opéra... Ils ont besoin de lire, de créer, de fabriquer, de penser...

Le Parti Communiste s'est depuis toujours posé la question entre culture, art, connaissance et pensée émancipatrice. C'est une question que nous devons nous poser en permanence.

Ce qu'il faut interroger, c'est l'égalité du droit à l'éducation

Avec la réforme des rythmes scolaires le gouvernement compte faire des économies en renvoyant hors de l'école l'Éducation physique sportive et artistique transférée vers les collectivités territoriales via le temps hors scolaire. Cette prise en charge ne fera qu'aggraver les inégalités d'accès aux pratiques culturelles, sportives et artistiques dans notre pays. Pouvoir avoir des pratiques culturelles, sportives et artistiques en dehors de l'école c'est possible, ne pas pouvoir en avoir à l'école ce n'est pas possible ! Tout simplement pour une question d'égalité de droit : l'école est le seul lieu d'accès à la culture au sport et à l'art

pour tous et d'appropriation de pratiques culturelles, sportives et artistiques pour tous.

Toutes les collectivités ne disposent pas des mêmes moyens financiers ni ne développent les mêmes choix, engagement politique en direction de la culture et l'éducation. Dans le même temps soumises à une austérité décentralisée elles engageront des partenariats financiers avec des fondations d'entreprises ou autre et nous le savons les payeurs décident aussi des orientations et contenus, choisissent leur public, attendent un retour sur investissement... bref, rien qui ne puissent contribuer au « plus et mieux d'école », aspiration forte exprimée dans les luttes.

3. POUR CONCLURE

Le gouvernement présente le service public territorialisé de l'orientation, le pilotage de la carte des formations professionnelles vers les Régions et la réforme des rythmes scolaire comme des évidences susceptible de réduire l'échec scolaire et de lutter contre le décrochage, alors qu'il organise son désengagement, la « fragmentation » de l'Éducation nationale, la mise en concurrence des territoires, des établissements et des individus.

Rien n'est joué, nous avons un espace pour intervenir dans le débat public et agir. Pour ne pas subir ces choix politiques nous pensons qu'il est urgent d'ou-

vrir des espaces de rencontre avec les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves, les organisations de jeunesse (UNEL, UNEF, UEC, MJCF) et de travailler à des réponses offensives et des luttes victorieuses. Il est indispensable d'y travailler avec l'Association nationale des élus communistes et républicains. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est essentielle.

Dans notre département, nous y avons déjà travaillé lors d'un premier débat « école et territoire » organisé à la *Fête offensive* en juin 2011. D'autres initiatives ont été organisées dans d'autres départements.

le gouvernement entend faire de l'orientation l'instrument d'une nouvelle régulation entre formation et emploi *quelle conception de l'école se cache derrière cette volonté ?*

Nous avons posé des questions à Catherine Remermier
conseillère d'orientation-psychologue dans la Seine-Saint-Denis
ex secrétaire nationale du SNES-FSU
et membre du collectif national *Co-psy et directeurs de CIO* du SNES-FSU.

entretien réalisé par

Miranda Cirasaro

secrétariat national
réseau École, responsable
du collectif École PCF 13

*Les gouvernements qui se succèdent
tentent depuis dix ans de transférer
l'orientation scolaire vers les Régions.
Comment et pourquoi ?*

Depuis 2000, l'OCDE a produit des recommandations sur l'orientation qui préconisent d'en faire une politique à part entière, dans le cadre de l'économie de la connaissance et de la régulation de l'emploi. **Ainsi l'orientation deviendrait l'instrument d'un meilleur ajustement des salariés comme des jeunes en formation initiale, aux besoins à court terme des employeurs. Ces directives sont prolongées par la résolution européenne de 2008 sur l'orientation qui vise, dans tous les pays européens, à faire de l'orientation une compétence clé et à transférer la responsabilité de son acquisition aux enseignants.** Mais ce n'est pas si simple, car les enseignants n'ont ni la formation ni le positionnement adéquats et l'orientation ne se résume pas une simple information. De plus, cette conception de l'orientation ne correspond pas du tout à la tradition française qui a choisi depuis le début du métier de conseiller d'orientation, de confier cette fonction à des psychologues et de placer l'orientation des jeunes en formation initiale du côté de la personne et de ses motivations.

Déjà en 2003, la profession s'est très largement mobilisée pour s'opposer aux mesures de décentralisation du gouvernement Raffarin. **La nécessité d'un même droit à l'éducation et à l'orientation sur tous les territoires, a été le fil rouge de cette mobilisation. Il nous faut le réaffirmer encore aujourd'hui.** Car force est de constater que le gouvernement Hollande, non seulement confirme la direction prise par ses prédécesseurs, mais accélère le pas vers une décentralisation des personnels et une suppression des Centres d'information et d'orientation, pourtant premiers services publics d'orientation de l'Éducation nationale. **En confiant aux régions les décisions sur l'élaboration de la carte des formations professionnelles et le pilotage de l'orientation, le gouvernement fait le choix d'abandonner la définition d'une politique nationale d'éducation**

ambitieuse pour tous ! Il prend le risque d'une balkanisation des politiques de formation professionnelles en 26 politiques régionales et à terme d'un éclatement entre le service public national d'éducation qui conserverait les formations générales et un service régionalisé pour les formations professionnelles et technologiques. Ce serait une régression considérable.

Le service public territorialisé de l'orientation permettrait-il de lutter contre les inégalités scolaires ? Pourquoi ?

Confier aux régions le pilotage du service d'orientation n'améliorera nullement l'aide apportée aux élèves dans l'élaboration de leurs projets et ne permettra sûrement pas aux enfants de milieu populaire d'élever leur niveau d'aspiration, de se projeter dans un avenir plus ouvert et plus prometteur.

Certes, le système éducatif français produit des inégalités qui se concrétisent par des propositions d'orientation très marquées par l'origine sociale. Mais les causes en sont multiples. **À chaque fois qu'un élève perd pied dans ses apprentissages scolaires, on assiste au premier acte de « l'orientation subie ».** Les possibilités de poursuite d'études sont très, sûrement trop, dépendantes du niveau scolaire acquis. Ceci peut s'expliquer par l'élévation du niveau des diplômes professionnels et de la complexité croissante des métiers. **Mais que fait l'École aujourd'hui pour lutter réellement contre l'échec, en dehors des incantations à l'individualisation ?** Alors que les travaux de recherche sur l'importance des malentendus entre les attentes des enseignants, les exigences des contenus disciplinaires et ce que les élèves en perçoivent, montrent depuis longtemps à quoi il faudrait s'attaquer, on en reste au modèle du précepteur et des cours particuliers.

La manière dont les élèves se projettent dans l'avenir est aussi complètement tributaire de ce qui est valorisé dans leur famille et dans leur environnement, de ce qu'ils se sentent autorisés à espérer et capables de faire, de leur rapport aux études et du rapport qu'ils se sont construits en



quelle conception de l'école se cache...?

tant que garçons ou fille pour anticiper leur place dans la société. Tous ne sont pas à égalité. Si l'on veut vraiment inciter les jeunes de milieu populaire à s'engager dans leurs études et dans des projets d'avenir où ils pourront se réaliser, il faut pouvoir travailler avec eux dans la durée. Ouvrir les perspectives, desserrer l'étau des déterminismes, nécessitent un travail de psychologue que les décideurs ont décidément bien du mal à accepter.

Enfin, la communication sur les dysfonctionnements de l'orientation omet toujours d'aborder la question des capacités d'accueil et de l'affectation. **Nombre de jeunes qui déclarent avoir été « mal orientés » n'ont en fait pas trouvé de places dans les filières qu'ils avaient choisies.** Ils ont en fait été victimes d'une politique d'économies drastiques qui empêche les réorientations, produit des abandons scolaires, du décrochage pour lequel on va ensuite investir des sommes considérables alors que la prévention et une vraie priorité à l'éducation auraient permis de l'éviter.

On ne voit vraiment pas en quoi la régionalisation de l'orientation pourrait corriger tous ces dysfonctionnements. **Il s'agit d'une externalisation à moindre coût, puisque ce sont des associations subventionnées par le FSE (fond social européen) qui se verront confier une partie des missions de suivi et même de prévention assurée aujourd'hui par l'École.**

« Mieux articuler les formations que nous dispensons et les métiers qui existent donc le travail entre l'Éducation nationale et les entreprises » (V.Peillon, conférence de presse, 11 octobre 2012) est-ce une bonne idée ?

Le rapport Gallois présente 22 mesures pour améliorer la compétitivité de l'industrie française, que pensez-vous des propositions énoncées dans la 4^e partie : une formation répondant aux besoins de l'industrie ?

Le discours du ministre de l'Éducation nationale est quelque peu contradictoire. À la fois, il fustige les « orientations subies » et déclare légitime de mieux répondre aux « besoins en compétence des employeurs » ! **Comment davantage prendre en compte les choix et aspirations des élèves et les contraindre à accepter des affectations dans des filières qu'ils n'ont pas choisies ? C'est pourtant ce à quoi conduirait immanquablement une orientation**

pilotée essentiellement par la demande locale des entreprises.

Le rapport Gallois va même jusqu'à attribuer le manque de compétitivité des entreprises françaises, comparées aux entreprises allemandes, à des orientations inadéquates et à une mauvaise adéquation entre les formations de l'Éducation nationale et l'emploi. **Ce mythe d'une relation harmonieuse entre formations et emploi ressort à chaque fois que l'on veut réduire la scolarité des jeunes et faire pression sur leurs choix.**

De nombreux travaux de recherche ont démontré, pourtant, le caractère totalement illusoire de l'adéquation entre formations initiales et emploi. D'abord, par ce que les entreprises elles-mêmes sont incapables de prévoir dans les temporalités qui sont celles de la formation initiale (soit 3, 5 ou 8 ans), les besoins en main-d'œuvre qualifiée par secteur et par niveaux. Cette vision planificatrice a été abandonnée dans les années 70. On ne voit pas comment la situation économique actuelle, incertaine et mondialisée, rendrait ces schémas plus opérants.

De plus, l'étude des parcours d'insertion montre que l'adéquation entre formation et emploi n'est pas la règle mais l'exception*. 59% des jeunes ne travaillent pas dans les secteurs professionnels pour lesquels ils ont été formés. Ils privilégient en effet des critères qui ont à voir avec ce qu'ils considèrent comme une certaine qualité de vie (transports, type de contrat, conditions de travail, salaire...). Même si les jeunes les plus satisfaits et ayant des situations professionnelles les plus qualifiées et les plus stables sont bien ceux qui sont dans la cible professionnelle de leur diplôme, les situations d'inadéquation ne sont pas nécessairement des situations précaires et mal vécues. **C'est bien grâce à la nature des diplômes de l'Éducation nationale qui ne sont pas de simples certifications ou adaptations à l'emploi.**

La régionalisation de l'orientation s'accompagnera d'une main mise des régions sur une partie des missions des conseillers d'orientation-psychologues, qui seraient désormais contraints de participer à toutes les manifestations d'information décidées par les régions et de recevoir des publics adultes, salariés et demandeurs d'emploi, dans les nouveaux espaces polyvalents. **Leur moindre disponibilité dans les établissements scolaires serait compensée par une entrée des chambres professionnelles et des associations, dont le discours sur les métiers et sur l'apprentissage, est jugé plus « conforme ».**

* JF Giret et C. Beduwe : de la définition d'une cible professionnelle à la réalité du marché du travail in Administration et Éducation N° 3 2009



quelle conception de l'école se cache...?

Suppressions massives de postes, regroupement de centre d'information et d'orientation... Depuis dix ans, les Conseillers d'orientation psychologues luttent pour sauver leur métier. Pouvez-vous nous parler de votre métier et de votre travail ? Pourquoi une telle offensive contre l'orientation scolaire ?

Quelles propositions pour l'orientation scolaire portez-vous ?

Les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO (Centre d'information et d'orientation) sont malmenés depuis plusieurs années. Ils sont en effet tout à fait à contre courant de l'idéologie dominante en Europe sur l'orientation. Celle-ci fait de l'accompagnement de l'orientation une tâche pour les enseignants et vise avant tout l'implantation de normes de comportements, censée préparer les jeunes à la flexibilité et à la précarité.

Les conseillers d'orientation-psychologues, sont des psychologues, ayant reçu en plus, une formation en économie, connaissance du travail et du système éducatif, ils ont dans leurs missions la contribution à la réussite, l'observation continue et l'aide à l'élaboration des projets du collège à l'université. Mais ce travail dans la durée et centré sur le développement de l'adolescent a déjà été mis en cause en 2010 dans la réécriture de leur décret. La mobilisation de la profession a fait reculer Luc Chatel et ces missions ont été conservées. On voit aujourd'hui qu'avec une autre méthode c'est bien le même objectif qui est visé : **sortir les spécialistes de l'orientation scolaire de l'École et remettre en cause leur qualification de psychologue.**

Parallèlement, les CIO sont fusionnés et fermés sous prétexte que le Service régionalisé se met en place et va offrir d'autres lieux. Les fusions de CIO sont opérées dans l'urgence. Parfois ce sont 35 à 40 collègues, issus de 2 ou 3 CIO, qui vont être regroupés dans des espaces prévus pour 10 ! Pas de bureau, pas de place pour se réunir, pas de place pour ranger ses affaires et, dans le même temps, une plus grande difficulté pour les parents et les élèves à se rendre au CIO, qui devient très éloigné du domicile. **La maltraitance est grande et nous devons faire des efforts énormes pour préserver le collectif dans cette offensive contre notre métier.** On retrouve bien là les méthodes de management utilisés à pôle emploi ou à France Télécom. On isole, on change tous les repères et on empêche les personnels de faire leur métier, avec les critères de qualité qui sont les leurs. Il faut dénoncer ces pratiques et déjouer collectivement ces manœuvres.

Pour nous, le réseau des CIO doit être maintenu dans l'Éducation nationale car ils jouent un rôle de médiation entre les parents et l'École, ils sont un lieu d'activités autour de l'orientation, de formation des enseignants, d'analyse du parcours des élèves dans le district. Les conseillers d'orientation-psychologues doivent pouvoir déployer toutes leurs missions auprès des élèves et des équipes ce qui suppose de mettre fin à l'asphyxie du corps qui subit des pertes de 250 départs en retraite par an, qui ne sont compensés qu'au tiers.

Parce que le dispositif RASED participe du combat pour école de la démocratisation de l'accès aux savoirs, aux connaissances, à la culture, aux diplômes et qualifications, une école ambitieuse et émancipatrice, son existence est apparue indispensable aux yeux de milliers de citoyens. En quoi l'orientation scolaire participe-t-elle du même combat ? En quoi est-elle indispensable à aux élèves ? À l'école ?

Le SNES (FSU) a toujours lié les missions des conseillers d'orientation-psychologues à la démocratisation de l'accès au plus haut niveau des études et des diplômes. **Oser penser le possible et pas seulement le probable suppose de changer son rapport à l'avenir, aux autres et à soi même.** Cela prend du temps et une « bonne » information ne suffit évidemment pas. Il faut prendre appui sur les intérêts et les aspirations pour en faire des leviers du développement de la personne. Le processus de labellisation, engagé dans le cadre du SPO, va permettre à n'importe quel organisme d'entrer dans l'École pour informer et conseiller les élèves pour leur orientation. En vertu de quelle qualification ? Avec quelle indépendance par rapport aux organismes qui les emploient ? Avec quelle déontologie ?

Il n'y a pas de meilleur « label » que celui du service public et de l'indépendance de ses fonctionnaires !

Dans le premier degré et dans le second degré, la psychologie à l'école est menacée. Quelle peut être la place et rôle de la psychologie dans l'école de la réussite de tous ? Quelles propositions ?

Depuis plus de 20 ans, conseillers d'orientation-psychologues et psychologues scolaires se sont rassemblés pour revendiquer, ensemble la reconnaissance pleine et entière du rôle des psychologues de l'Éducation nationale. **Cela passe par un statut véritable de psychologues dans le premier degré où nos collègues sont toujours considérés comme des ensei-**



quelle conception de l'école se cache...?

gnants spécialisés et dans le second degré par l'arrêt des attaques constantes contre la qualification de psychologue, des copsy.

Le rapport issu de la concertation ne fait aucune place aux psychologues. Il dessine une École où seuls les enseignants assumeraient tous les rôles, aidés ici ou là par des intervenants extérieurs.

On a du mal à comprendre comment une « refondation de l'École » censée placer la réussite au cœur de son projet, ne s'appuie pas sur les psychologues. Mieux comprendre ce que les élèves ne comprennent pas, prendre en compte la dynamique du développement de chaque enfant et adolescent, contribuer à créer les conditions dans l'École d'un meilleur épanouissement et d'une meilleure réussite, assurer un suivi en collaboration avec les autres membres des équipes éducatives. Tout ceci paraît pourtant indispensable.

Un groupe d'associations professionnelles et de syndicats des psychologues du premier degré et des copsy revendique en commun la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale, de la maternelle à l'université dans un service commun. Ceci ne veut pas dire que le premier et le second degré abandonneraient leurs approches spécifiques, mais que leur rôle et la continuité de leurs missions seraient affirmées. Aujourd'hui, ceci repose sur des actions militantes pour apporter plus de cohérence aux actions éducatives et au suivi des enfants et des adolescents. **Cette bataille prend place dans la lutte contre la discrimination et les déterminismes de tous ordres, un combat pour ceux qui n'ont que l'École pour s'en sortir.**

CO-Psy ou copsy : conseillers d'orientation-psychologues

CIO : centre d'information et d'orientation

pour aller visiter le site du SNES-FSU
Syndicat national des enseignants du 2^o degré
<http://www.snes.fr/>

sur le site du SNES, dans la rubrique
« PENSER ET EXERCER SON MÉTIER »
pour lire les dossiers thématiques,
les parutions...

portant sur l'orientation scolaire :
<http://www.snes.fr/-Copsy-et-DCIO-.html>

pour signer en ligne
la pétition de l'intersyndicale

**Non au transfert des CIO aux régions :
Non à la décentralisation déguisée
des personnels !**

[http://www.snes.edu/petitions/index.php?
petition=26](http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=26)

ÉDUCATION, FORMATION ET ORIENTATION DANS LE RAPPORT GALLOIS

*la voix du MEDEF pour un remodelage complet
du système éducatif conforme à ses exigences*

Régis Régnault

Le rapport Gallois place la formation initiale et continue comme le premier des trois leviers d'une nouvelle politique industrielle de la France – mais aussi de l'Europe – susceptible de dynamiser son économie.

S'il s'agit de favoriser l'emploi en quantité et en qualité, de développer les savoirs et les qualifications, de sécuriser les situations de travail et les évolutions professionnelles, nous ne pouvons que partager cette ambition : c'est la nôtre ! Nous pensons même qu'un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, de qualité et pour tous sans exclusive, n'est pas seulement le levier d'une réindustrialisation du pays – au reste indispensable – mais de l'ensemble d'une économie de croissance fondée sur le développement général des connaissances et des emplois qualifiés – et reconnus comme tels.

À condition toutefois de l'accompagner d'une sécurisation de l'emploi et de la formation, des revenus et de tous les moments de la vie ainsi que d'une politique de crédit et fiscale favorisant le développement des capacités humaines et dissuadant la spéculation et la confiscation des richesses produites par les marchés financiers¹.

Est-ce cela que propose le rapport Gallois ? Pas du tout ! Le titre même du chapitre entier qu'il consacre à **la question est révélateur** : « **Une formation répondant aux besoins de l'industrie** ». Il traduit la vision réductrice et la conception utilisatrice qu'a toujours développées le patronat des systèmes éducatif et de formation professionnelle initiale et continue². Ces derniers sont censés limiter leur action à **fournir au patronat la main d'œuvre qui lui est utile selon ses vœux**, le premier étant sans cesse critiqué de ne pas le faire convenablement, dans une considération essentiellement marchande du rapport entre école et travail : « **une inadéquation persistante entre l'offre de l'Éducation nationale et les besoins des entreprises** ».

Mais enfin ! Qui oppose à la demande d'emploi des jeunes diplômés sortant du lycée ou de l'université l'absence d'expérience professionnelle – truisme cynique et méprisant ? Qui refuse d'embaucher les jeunes sur des emplois correspondant à leurs qualifications, systématisant ainsi les situations de déclassement, afin de mieux profiter des connaissances et des compétences sans avoir à les reconnaître et les payer ? Qui fait de la formation sa chasse gardée pour mieux subordonner à sa logique de « compétitivité » l'individualisation des situations et des parcours, développée à outrance, tout en cassant, dans le même esprit et avec la complicité des pouvoirs à son écoute, les garanties collectives, les protections du droit et les solidarités ?

N'est-ce pas, en creux, le plus grand grief que le patronat adresse au service public d'éducation nationale qui, avec ses enseignants, continue malgré tout et en dépit de programmes et de consignes marqués par l'idéologie dominante, de dispenser l'apprentissage des valeurs de partage et des repères collectifs propres à l'en commun de toute vie sociale émancipée ?

Le rapport Gallois a beau jeu d'ouvrir son argumentation sur « *la régression de la France dans les classements PISA [qui] est à l'évidence un sujet de préoccupation* ». Le patronat et autres décideurs économiques seraient-ils étrangers à la dégradation que connaît le système, eux qui n'ont de cesse de prôner ou promouvoir la réduction de la dépense publique, la sélection sociale précoce, la marchandisation de l'école et les systèmes de formation alternatifs ?

Qui est derrière le fameux « livret de compétences » dont l'esprit et la lettre trahissent clairement cette aspiration patronale à une école à plusieurs vitesses lui offrant, d'un côté la qualification exploitable, flexible et soumise à sa logique et de l'autre, gérant une réserve suffisamment instruite (le « socle ») pour y puiser l'appoint d'exécutants nécessaires et assez solvables pour assurer la consommation de ses débouchés ? Le tout sous couvert d'une réalité prétendument naturelle qui s'imposerait à tous.

Reconnaissant l'effort « *considérable* » des Régions en faveur des lycées, le rapport déplore le manque de moyens et le déficit d'image valorisante de **l'enseignement technique et professionnel**. Cela expliquerait entre autres, selon lui, « *une part significative de l'écart de compétitivité entre la France et l'Allemagne* ».

1. Pour plus d'informations sur le sujet, se reporter à la revue et au site d'*Économie et politique*.

2. C'est cette conception qui a conduit le patronat français à voir dans l'intégration des centres d'apprentissage (futurs CET puis LEP et enfin LP) dans le service public d'éducation nationale l'occasion « d'externaliser » en quelque sorte, pour reprendre sa phraséologie managériale, les coûts de formation de ses futurs ouvriers et employés. Mais il s'est assuré de garder la main sur les contenus et les finalités par sa présence dans les instances appropriées et par son influence sur les pouvoirs publics.



la voix du MEDEF...

Sur ce point, sans cesse ressassé bien au-delà du rapport Gallois, disons avec force que comparaison n'est pas raison. Le système dual allemand a vite atteint ses limites, qui vient puiser en France et ailleurs – en bon *benchmarker* – des raisons d'espérer résoudre ses propres problèmes. Quant à l'économie allemande, elle ressemble aujourd'hui davantage à un colosse d'airain aux pieds d'argile qui s'écroulerait si elle ne bénéficiait pas notamment de la soumission à ses orientations de ses économies voisines, dont la nôtre !

En ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, qui « *ne bénéficie toujours pas, en France, de la priorité qu'il mérite* », on connaît bien les problèmes dont on l'accable, le rôle de relégation qu'on lui confère et les raisons qui président à cette discrimination. On sait fort bien que ces ordres d'enseignement – associés par commodité en un seul terme, ce qui n'est pas juste au regard de la nécessité de préserver les trois voies du lycée et d'assurer à chacune d'elles la considération et la revalorisation qui leur sont indispensables – ont beaucoup souffert dernièrement d'une politique délibérément malthusienne destinée manifestement à conformer l'appareil de formation professionnelle initiale aux demandes patronales³.

Cela s'est traduit notamment par une adaptation de l'offre de formation et de certification à une réalité économique instable qui l'a vite rendu obsolète ou défailante : tertiariation forcée, spécialisation locale avec labellisation, diplômes conçus sur mesure et sans universalité pour tel ou tel patronat de branche, vocation à l'accueil et à la remédiation scolaire et sociale en négation de l'exigence de qualification professionnelle. Cette dégradation programmée s'est par surcroît compliquée de la concurrence – déloyale et faussée – avec l'apprentissage, promue « voie d'excellence » vers la qualification et l'emploi par le pouvoir précédent.

Que croiriez-vous que préconise le rapport Gallois dans ces conditions ? **Deux propositions sont faites et seulement deux : d'une part, « systématiser la présence des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements (Conseils d'administration), des Régions (établissement des cartes de formation) et au niveau national » ; d'autre part, « doubler le nombre de formations en alternance sur la durée du quinquennat »**⁴.

Rappelons à M. Gallois que l'enseignement n'est soumis, pour l'instant, à aucune « gouvernance » mais à une administration qui peut s'appuyer localement sur des compétences internes issues d'une promotion certifiée, fondée sur le cœur de la mission de service public et laïc (les chefs d'établissement et les inspecteurs sont à l'origine des enseignants), sur une organisation pyramidale du service public national destinée à garantir sa cohésion, sa maîtrise par la Nation et l'égalité sur l'ensemble du territoire, sur la participation régulière au sein de ses instances de décision des représentants de ses personnels et de l'ensemble de ses usagers et partenaires sans exclusive.

Certes, ce système ne fonctionne pas toujours comme on pourrait le souhaiter, mais il est certain que ce sont plutôt les orientations libérales qu'on lui impose et une tendance à vouloir le gérer, à tous les niveaux, comme une entreprise, qui entrave le plus sérieusement son développement. Le bilan du dernier ministre est à ce sujet assez éloquent.

Ce n'est malheureusement pas le seul argument qui plaide en défaveur des prétentions patronales. Quand le rapport Gallois s'attriste que « *de nombreux industriels se plaignent de ne pas trouver les personnels dont ils ont besoin, en dépit d'un chômage élevé* », on a aussitôt envie de le renvoyer d'une part à sa propre première partie qui dénonce la perte en France de « *plus de 2 millions d'emplois industriels en 30 ans* » et, d'autre part à l'actualité brûlante des plans sociaux et autres fermetures de sites – quand ce ne sont pas des filières entières, comme l'automobile risque de l'être après la sidérurgie, qui sont sacrifiées sur l'autel de la « *compétitivité* ».

Elle accuse sans conteste la responsabilité écrasante du patronat dans le développement du chômage, et tout particulièrement le chômage de longue durée dont sont dramatiquement victimes les salariés âgés, qui ne retrouvent pas de travail, celles et ceux qui n'ont aucune qualification reconnue ou une certification « maison » non transférable, les jeunes, à qui on dénie ce statut alors que, de fait, le temps pour atteindre un premier emploi stable et pérenne ne cesse de s'allonger.

Mais à sa lecture, on a surtout envie de le paraphraser : de nombreux jeunes scolarisés ou en poursuite d'études se plaignent de ne pas trouver les employeurs dont ils ont besoin pour compléter leur cursus de formation et valider leur diplôme. Ces derniers rechignent à prendre en stage, pourtant gratuit, les élèves ou étudiants à qui il est pourtant imposé réglementairement sous peine de non délivrance de la certification finale visée. Ils trouvent toujours le bon prétexte, parfois

3. Voir à ce sujet le dernier livre d'Ugo Palheta : *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, PUF, Paris, 2012.

4. Propositions n° 14 et 15 [sur 22].



la voix du MEDEF...

objectivement comme leur jeune âge⁵, parfois pour cacher une raison discriminatoire moins avouable tenant à l'origine ou au lieu d'habitation de l'élève, souvent en faisant valoir une organisation du travail qui ne permet pas d'accueillir un stagiaire, encore moins de s'occuper de lui.

Et toujours sous couvert de la liberté d'entreprendre qui, c'est évident, ne saurait en quoi que ce soit engager les entreprises dans un système contraignant pour tous, ben voyons !, sauf justement pour celles et ceux qui en sont les premiers, et trop souvent les seuls bénéficiaires. On aurait aimé que l'auteur du rapport⁶, grand commis de l'État et voix du patronat qui a l'oreille du gouvernement, utilise son influence – et ses propres observations d'un terrain qu'il connaît fort bien – pour proposer que la relation entre le monde éducatif et les entreprises, au reste indispensables, soit établie sur la base d'une coopération mutuellement avantageuse, à la fois économique, sociale et technologique.

Mais pourquoi parler de rapprochement, comme si les deux mondes étaient éloignés l'un de l'autre ?

On sait très bien, depuis les premiers stages Beullac, que le problème essentiel est dans la nature du lien et dans sa finalité. Pourquoi évacuer le rôle éminent de l'État ? Il est le seul garant de la maîtrise nationale de ses ressources en savoir et de l'égalité en droits et en devoirs de toutes les parties impliquées : stagiaires en formation, familles pour les mineurs, établissements scolaires, universitaires et de formation, entreprises. Pourquoi passer aussi rapidement sur les difficultés réelles que connaissent les petites et très petites entreprises, pourtant au cœur du développement de l'emploi et de la production de richesses, pour satisfaire aux besoins immenses en formation ? Prôner par ailleurs la transformation des PME en ETI ne résoudra pas le problème.

Sans doute est-ce la crainte d'ouvrir une boîte de Pandore en constatant l'impérieuse nécessité de mettre en place **un service public de la qualification** – comme le propose au demeurant le programme « l'Humain d'abord ». Il s'agit en effet de coordonner, non pas enseignement et emploi [L'introuvable relation ?⁷], encore moins théorie d'un côté et pratique de

l'autre, mais maîtrise et évolution du savoir et des savoirs dans le processus d'apprentissage, d'une part par le travail en milieu éducatif et d'autre part dans l'activité professionnelle.

Seule une telle institution peut être à même d'assurer cette coordination dans l'intérêt de la Nation, de sa population et de sa jeunesse. Les entreprises y auraient évidemment toute leur place : les employeurs pour y exercer les responsabilités que l'ordre public social leur reconnaît, les salariés en tant que producteurs de biens et de services et, à ce titre, sans conteste les mieux placés pour traiter des connaissances et des compétences à mobiliser dans l'activité de travail, en situation comme en perspective.

Seul un service public, à condition toutefois de l'établir sur des bases nouvelles, en conformité avec les exigences de notre temps, peut mobiliser et faire converger des ressources jusqu'alors peu exploitées dans ce domaine comme le tissu associatif, les instances paritaires ou les chambres consulaires. Ce sont autant d'organismes à qui notre droit a délégué des missions de service public et qui pourraient fournir une aide précieuse.

De plus, il pourrait être l'interface entre les différents services publics appelés en l'occurrence à travailler de concert (éducation, emploi, formation, orientation) avec, en perspective, la constitution d'un grand service public national et social qui les fédère.

Au lieu de cela, on laisse le jeune et ses enseignants se débrouiller dans un rapport individuel et aléatoire de dépendance qui, sous l'effet de la crise, multiplie les situations d'insatisfaction voire d'échec. C'est un gâchis à la fois pour les jeunes et leurs familles comme pour notre économie. Le rapport Gallois déplore que « la culture technique s'estompe », mettant en cause le poids culturel d'un excès de précaution qui entraverait l'innovation technologique – ce qui peut se concevoir et se discuter – mais aussi implicitement une inappétence des jeunes aux emplois industriels.

Les jeunes sont plus intelligents qu'on le pense et ils ont vite fait d'analyser le monde qui leur est proposé. C'est un secret de Polichinelle que **ce sont les hautes qualifications et la poursuite d'études longues qui prémunissent le mieux contre le chômage**, même si malheureusement ce n'est pas une panacée. Ils le savent. L'orientation est encore sélective, scolairement et socialement, qui constitue les sections industrielles et de production de biens avec les élèves en grande difficulté ou issus des zones défavorisées. Ils le vivent. Les conditions d'embauche et de travail dans l'industrie, comme dans la construction — et aussi, il faut le reconnaître, dans bien d'autres secteurs aujourd'hui

5. Les collégiens arrivent de plus en plus jeunes en lycée technologique et professionnel du fait de la forte diminution des redoublements, parallèle à la montée des taux de passage, et du tarissement des autres orientations préprofessionnelles. Cependant, le refus de prendre en stage des jeunes de 15-16 ans ne dissuade pas le patronat de revendiquer le retour général à l'âge de 14 ans comme plancher pour signer un contrat de travail [la norme est à 16 ans avec dérogations particulières pour les âges inférieurs (avant et après 14)].

6. Co-écrit avec un ancien responsable des « jeunes populaires » [jeunes de l'UMP]

7. Cf. *L'introuvable relation formation-emploi : un état des recherches en France*, dir. L.Tanguy, La Documentation française, Paris, 1986.



la voix du MEDEF...

d'hui, soumis au management par les compétences et la compétitivité — tout comme les perspectives de carrière et les rémunérations, n'incitent pas à postuler. Ils l'entendent, le voient et le pensent. Ils ont raison.

Quelle honte pour notre pays de faire ainsi défiance aux jeunes. Peu de curiosité technique ? On rigole. M. Gallois n'a pas vécu la dextérité des élèves à manipuler secrètement en classe leur téléphone portable [lol]. Il est pourtant prouvé depuis longtemps que les entreprises aussi, surtout les petites, peuvent largement gagner de l'échange à partir des connaissances et des compétences du stagiaire et de ses enseignants, notamment dans la maîtrise des nouvelles technologies.

Sur cette base indéniable, un autre rapport ira-t-il jusqu'à proposer la présence des représentants des établissements scolaires dans les conseils d'administration des entreprises ? Voir des OPCA ou des OCTA⁸, dans la mesure où on pourrait considérer que si un stage de lycéen ou d'étudiant doit impérativement relever d'une activité de travail, et non d'une simple visite de découverte, il devrait donner lieu à rémunération, prise en charge par l'entreprise ou ces organismes mutualisateurs des fonds des entreprises.

La question est également posée du droit effectif des salariés à participer pleinement aux instances de consultation et de concertation qui traitent de ces enjeux. Dans celles qui ont à créer ou rénover les diplômes, c'est loin d'être le cas. Là aussi, la réponse essentielle, mais pas la seule évidemment (des murs psychologiques et culturels restent à abattre), réside dans la construction collective d'un service public de la qualification et de la certification, véritable espace démocratique de l'élaboration des normes structurantes.

Le seul service public que mentionne le rapport Gallois (et avec majuscules), c'est le « **Service Public d'Orientation** » qui, je cite, « *oriente trop souvent en fonction des places disponibles et pas assez en fonction des besoins* ». **Première remarque sous forme interrogative : en quoi et pourquoi les places disponibles ne correspondent-elles pas aux besoins ?** Poser la question, c'est y répondre. C'est une problématique cruciale de la formation professionnelle initiale sur laquelle je reviendrai.

Seconde remarque touchant au fond d'un enjeu plus que jamais cardinal : l'orientation est en effet au cœur de la relation entre éducation et économie, école et travail, formation et emploi. Elle doit en être le pivot. Elle ne saurait se résumer, comme dans le rapport, à

un « *dialogue entre le dispositif d'enseignement et l'industrie* » ou les services. Elle doit permettre de répondre, en proximité comme en cohérence, aux mutations importantes des organisations et des contenus du travail comme des fortes implications que ces dernières et ces derniers ont sur le système éducatif et de formation professionnelle initiale.

Les mobilités professionnelles n'ont jamais été aussi grandes : de nos jours, un salarié sur trois en connaît une chaque année, et davantage subie que choisie : tous les ans, quelque sept millions de personnes sont touchés directement — et leurs familles avec eux évidemment —, qui par un changement d'emploi, de mission ou de fonction, qui par une mutation géographique et/ou promotionnelle, qui par une modification ou une fin du contrat de travail.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui en France trente-sept contrats de travail différents, nombre révélateur d'une complexification accrue des situations professionnelles et, à travers elles, de l'inscription des individus dans le collectif de travail. Cela représente également une grande difficulté pour la personne dans la connaissance, qui lui est nécessaire et imposée aujourd'hui par l'évolution de notre société, de sa propre réalité administrative, juridique et sociale.

Un des effets majeurs de ces évolutions du monde du travail, fortement impacté par la révolution informationnelle, est que, contrairement à l'ère du taylorisme, la plus grande spécialisation des tâches va de pair avec une forte demande de développement des connaissances générales, de l'initiative individuelle (qui est le contraire de l'individualisme et de l'individualisation) et de l'intelligence collective. La polycompétence ne saurait être assimilée à un travail de généraliste quand elle est singulière et, par ailleurs, elle implique une intervention plurielle sur telle ou telle tâche donnée, impossible à réaliser individuellement.

Ces changements profonds qui dessinent la société de demain emportant, par la force des choses, une transformation conséquente du système éducatif qui doit se vouloir, dans ces conditions, ambitieux pour tous. Répondre seulement aux mutations et aux mobilités par un socle minimum ou la simple transmission de connaissances et de compétences transversales et adaptables serait une erreur gravissime.

Il s'agit au contraire d'allier un haut niveau de culture générale avec la maîtrise d'un champ du savoir et ses connexions qui correspond aux goûts et aux compétences des personnes. C'est seulement dans ce cadre que peut s'inscrire avec pertinence la combinaison du spécifique, du général, de l'emblématique et du trans-

8. OPCA = organisme paritaire collecteur agréé – OCTA = organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.



la voix du MEDEF...

versal. Ce dernier procédé est à développer au fur et à mesure de l'avancée des connaissances. Mais il n'est pas à inventer puisqu'il est largement éprouvé en tant que fondement de la délivrance des diplômes. C'est le cas notamment du baccalauréat, dont il faut sans cesse rappeler qu'il constitue le premier grade universitaire, une richesse nationale qu'au regard des défis à relever, il convient de préserver.

Dans le même esprit de responsabilité, l'orientation se doit d'être avant tout une aide à l'auto-orientation de la personne, acteur et auteur de sa propre vie et participant, par sa propre évolution choisie et menée, au développement économique et social collectif. Elle ne saurait être un simple accompagnement assujettie aux ressources de dispositifs, encore moins une injonction subie.

Elle doit être conçue comme un continuum promotionnel tout au long de la vie, et non se voir uniquement mobiliser en cas de rupture, d'accident de parcours ou d'échec. Elle doit prendre en compte la singularité de chacune des deux évolutions, éducative et formative d'un côté, professionnelle de l'autre, comme les deux faces d'une même pièce, à la fois autonomes et liées. Elle doit assurer des réponses de proximité dans un cadre cohérent, tant économiquement que socialement et juridiquement, que le niveau national constitue encore aujourd'hui avec pertinence.

De ce point de vue, le présent ministre de l'Éducation nationale fait actuellement fausse route, qui souhaite répondre favorablement au lobby de l'association des régions de France en leur transférant la gestion des CIO. On connaît la propension de l'État, depuis des lustres et encore davantage ces dernières années, à se défaire de ses responsabilités et de ses obligations de dépenses sur les collectivités territoriales. Celles-ci n'en peuvent d'ailleurs mais, tout particulièrement les communes et les départements, aujourd'hui à bout de ressources alors que leur échoit toujours plus de demandes d'intervention sociale.

En matière d'orientation, un tel transfert serait coupable. Non seulement les personnels de l'institution ont raison de lutter contre ce mauvais coup – à l'instar de ceux de l'AFPA, eux aussi menacés par la casse de leur association de service public et, partant, des prodigieux savoir-faire qu'elle a su développer, notamment en termes d'orientation – mais ils méritent que se joignent à eux tous les intéressés, c'est-à-dire la

population dans son ensemble : les jeunes, les familles, les salariés, etc. L'enjeu est en effet de taille et le jeu de l'ARF pervers, qui risque de se retourner contre elle.

Les Régions savent très bien qu'elles ont la main sur l'apprentissage et la formation professionnelle, depuis les lois de décentralisation de 1983 et pas sur l'enseignement professionnel. Elles peuvent se prévaloir de leur contribution à la construction, la rénovation, l'équipement et le fonctionnement des lycées pour en demander la tutelle en termes d'offre de formation, voire de recrutement des personnels enseignants. Mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour. L'acte III de la décentralisation sera-t-il l'acte... de décès du service public national de formation professionnelle initiale, après qu'il a été fortement anémié par le pouvoir précédent⁹ ?

La concurrence avec l'apprentissage a en effet été, pour lui, déloyale et faussée. Déjà avares à verser la taxe d'apprentissage, comme ils devraient, aux « premières formations professionnelles et technologiques » de l'enseignement public – dont ils auraient fort besoin pour se doter d'équipements modernes, de fait assez onéreux, qui correspondent à la réalité du travail aujourd'hui et anticipent sur celui de demain – les employeurs ont pu bénéficier d'une modification de la loi conforme à la volonté politique de promouvoir l'apprentissage¹⁰.

Les Régions y ont saisi l'occasion de développer – y compris par de coûteuses campagnes publicitaires – un système avec lequel elles entretiennent forcément d'autres rapports économiques... et politiques. Elles partagent, avec le rapport Gallois et d'autres voix, l'idée d'une augmentation substantielle, immédiate et à terme, du nombre d'apprentis, avec un développement sensible de ces formations dans l'enseignement supérieur. Le rapport relance carrément l'idée de démultiplier les unités mixtes intégrant élèves et apprentis au sein du même établissement.

Même si elles se défendent de toute promotion d'une sponsorship de l'université à l'américaine, elles ne peuvent ignorer que dans une logique malthusienne de priorité aux pôles de compétences et dans un cadre général d'austérité budgétaire pour l'action publique et les personnes, cela va renforcer le salariat étudiant, qui est pourtant lourdement facteur d'échec aujourd'hui, et les inégalités dont les formations secondaires publiques seront encore davantage les grandes victimes.

Il est évident que maîtriser l'orientation scolaire et universitaire, mais aussi professionnelle, constitue pour les Régions, un enjeu clé. Mais, dans un contexte où se reforment des féodalités et où le pouvoir politique subit la pression, pour ne pas dire l'autorité, du pouvoir économique, ce jeu est dan-

9. On se souvient particulièrement de la volonté du précédent gouvernement, restée heureusement lettre morte, de systématiser la dernière année d'études secondaires dans le cadre de l'apprentissage.

10. Le décret n° 2011-1936 du 23.12.11 diminue encore la part de la taxe d'apprentissage dévolue entre autres aux lycées [41% en 2015 contre 52% en 2010 et 60% en 1996].



la voix du MEDEF...

gereux. Un seul exemple : le patronat vient de se voir retoquer dans ses velléités que les CQP¹¹ puissent être obtenus par l'apprentissage. Jusqu'à quand ? Sous quelle « contrainte » économique, présentée comme une « fatalité » incontournable, sous la poussée de quel « pigeon », volatile qu'on savait sale mais pas si puissant, cette digue rompra-t-elle ?

Certes, les régions présentent un avantage considérable. Elles sont l'espace idoine pour coordonner les intervenants (services déconcentrés de l'État, institutions et organismes régionaux, autorités et administrations locales, associations et groupements, etc.). Elles sont de fait, avec les départements, l'interface le plus opérationnel entre les problématiques de terrain et le cadre de cohérence nationale. Mais qui dit service public confère à ce dernier niveau le devoir de l'organiser, à charge pour lui d'en assurer la décentralisation et la déconcentration démocratiques pour qu'à tous les niveaux, la Nation et ses citoyens puissent, dans un ordre républicain, en maîtriser les enjeux et le développement¹².

C'est l'architecture que nous proposons, pour ce qui nous concerne, avec un grand service public de l'orientation rassemblant en son sein les grandes ressources que nous avons la chance de posséder et qui se sont construites à l'aune de la réponse aux besoins sociaux et de la compétence de ses personnels, comme le réseau des CIO et l'AFPA notamment. Un grand service public qui allie la prise en charge globale de la personne, dans toute son intégrité et son vécu, et qui mobilise en tant que de besoin et en toute cohérence les services appropriés. Une institution nationale qui pourra trouver toute sa plénitude en territoire, associé aux autres services publics, à partir d'une organisation démocratique associant les usagers, les populations et leurs organisations représentatives, avec notamment la contribution de fonds régionaux démocratiquement contrôlés issus des richesses produites et d'une politique de crédit et fiscale favorisant le développement des capacités humaines l.

Le rapport Gallois reconnaît cette dernière exigence, qui appelle au « développement des formations qualifiantes et diplômantes [allant] à contre-courant d'une évo-

lution historique vers le raccourcissement des périodes de formation, celle-ci étant de plus en plus focalisée sur l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de moins en moins sur le développement de leurs capacités». Curieusement, il n'en dégage qu'une proposition et une seule: **le fameux « compte individuel de formation »** sur lequel le gouvernement doit statuer en conseil des ministres début décembre en vue d'une nouvelle législation au printemps prochain.

Non seulement, cela ne fait pas le compte, si je puis dire !, pour répondre à sa proposition titre de chapitre, mais il est à craindre que la fusion qu'il préconise du DIF et du CIF¹³ n'aboutisse tout bonnement qu'à la disparition du droit actuel, conquis en 1984 et en 2003, transférant complètement des entreprises à la collectivité et à l'individu la charge de sa formation.

En même temps, on garde en mémoire la proposition émanant d'un syndicat réformiste, lors de la négociation collective de 1970 créant le droit à formation, de faire de la formation professionnelle la cinquième caisse de la sécurité sociale, gérée uniquement par les partenaires sociaux. Finalement, c'est l'avis de la CGT, faisant valoir que la formation, contrairement au chômage, la maladie et la vieillesse, n'était pas une incapacité de toucher des revenus par le travail, mais bien un travail lui-même qui devait être reconnu comme tel, qui a permis d'aboutir, dans les lois Delors de 1971, à une contribution fiscale des employeurs prise sur la richesse produite par l'entreprise, en proportion de la masse salariale. On comprend qu'aujourd'hui, forts d'une certaine écoute, ceux-ci reviennent à la charge pour en finir avec ce droit, comme avec d'autres. Oserais-je dire que c'est de bonne guerre ?

En comparant l'ampleur des enjeux – que pointe le rapport Gallois lui-même, quoiqu'en se limitant à la problématique de la « compétitivité industrielle » – et les réponses qu'il propose, on pourrait en conclure que la montagne a encore une fois accouché d'une souris. Il n'en est rien, loin s'en faut ! Ces propositions n'ont rien de spécifique ou de limité. Elles sont au contraire, même celles qui semblent les plus anodines, emblématiques d'une cohérence d'ensemble qui cherche à remodeler complètement les systèmes d'éducation et de formation, d'orientation et de certification, pour satisfaire au mieux les exigences des marchés financiers, considérés comme investisseurs vertueux et non comme les prédateurs de peuples qu'ils sont. La riposte est dans cette construction alternative pour laquelle nous cherchons sans relâche à rassembler, à partir des luttes et du débat le plus large de nos propositions, et dont les enjeux de l'école et du travail constituent le cœur et l'essence.

11. CQP = Certificats de qualification professionnelle : inscrits en complément au Répertoire national des certifications professionnelles, sous la pression patronale, ces certificats d'entreprise ou de branche d'activités, qui peuvent répondre localement ou conjoncturellement à une demande de reconnaissance de qualification professionnelle (d'où leur dénomination) ne présentent en revanche aucune garantie statutaire, contrairement aux diplômes et titres nationaux.

12. On a vu un organisme régional refuser de financer une formation destinée à une reconversion parce que l'établissement qui la dispensait était situé dans une autre, sans même chercher à conventionner.

13. DIF = Droit individuel à la formation – CIF = Congé individuel de formation.

ambition ou austérité ? il faut choisir !

UN TRACT POUR DIRE NON À L'AUSTÉRITÉ DANS L'ÉDUCATION... ET AILLEURS

Quelques textes à utiliser sans modération dans les tracts locaux pour dénoncer les conséquences sur l'éducation de la politique d'austérité dictée par les marchés financiers.

ambition ou austérité, il faut choisir !

Comme toute la loi de finance, le budget de l'Éducation nationale est marqué par la mise en œuvre de l'austérité telle qu'elle est inscrite dans le traité budgétaire européen.

La RGPP et les politiques éducatives du précédent gouvernement ont mis à mal l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université. Les luttes menées par les enseignants, jeunes et parents d'élèves ont permis de remettre l'école au centre du débat public avec des avancées significatives. Si nous pouvons apprécier la décision de rompre, dans l'éducation, avec la RGPP et le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, nous ne voulons pas d'une « priorité à l'éducation » construite au prix de la casse des autres services publics. Tout comme pour l'accès à la santé, à la culture, au logement, aux transports, répondre aux besoins de la population, aux enjeux de notre société nécessite un autre budget que celui présenté à l'assemblée. La société a besoin d'une expansion concertée de tous les services publics.

L'enjeu pour l'école est qu'elle cesse de traduire les inégalités sociales en inégalités scolaires et laisse sur le bord du chemin de nombreux jeunes.

Dans cet objectif que serait une refondation de l'école à moyens constants ? Comment pourrait-elle répondre aux aspirations sociales qui se sont exprimées dans les luttes ?

Une partie des réformes menées par la droite, socle commun et livret de compétence, réforme des lycées professionnels, généraux et rétrécissement (voire disparition) de la voie technologique, dispositif ECLAIR ... n'est pas remise en cause malgré leur rejet par une majorité des personnels et c'est dans leur continuité que s'inscrit la refondation de l'école !

En quelques années, au nom d'une nécessaire réduction des dépenses publiques, les politiques éducatives ont aussi affecté le cœur des métiers des personnels de l'Éducation nationale jusqu'à menacer l'existence même de professionnels indispensables à l'école de la

réussite de tous ; enseignants spécialisés dans le dispositif RASED, Conseillers d'orientation-Psychologues... ; jusqu'à créer une crise sans précédent du recrutement des enseignants.

La refondation de l'école ne pourra se faire sans les personnels de l'Éducation nationale reconnus comme experts de leur métier. Cela suppose de donner du sens à leur travail et de reconnaître la valeur de ces métiers : des salaires à la hauteur des qualifications, une solide formation initiale et continue, l'amélioration des conditions de travail, la mise en place de collectifs de travail hors des logiques hiérarchiques, du temps de travail donné aux personnels pour penser leurs métiers et être concepteurs de leurs pratiques professionnelles.

La refondation de l'école ne pourra se faire sans recruter massivement des enseignants. Cela suppose de rendre attractif le métier d'enseignant et de donner aux étudiants les moyens indispensables à la poursuite d'études longues. Les emplois d'avenir professeurs ne permettront pas de mettre sur un pied d'égalité les étudiants issus de milieux défavorisés et ceux dont les familles ont les moyens de payer. Le pré-recrutement sous statut d'« élève professeur » est un salaire pour étudier et réussir au concours.

Redonner du sens aux métiers des personnels de l'Éducation nationale et redonner du sens à l'école vont de pair !

ENSEMBLE, exigeons une transformation profonde de l'école qui prend pour modèle l'enfant qui n'a que l'école pour apprendre, une école de la démocratisation de l'accès aux savoirs, aux connaissances, à la culture, aux diplômes et qualifications, une école ambitieuse et émancipatrice.

ENSEMBLE, exigeons des moyens donnés aux personnels pour l'exercice de leur métier et la maîtrise de leur travail, la reconnaissance des qualifications et une revalorisation des salaires.

Ambition ou austérité il nous faut choisir !



les risques de la décentralisation

Décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles et transfert des Centres d'information et d'orientation vers les Régions.

Donner aux régions tout le pôle orientation/formation professionnelle/carte des formations va, de fait, scinder en deux le lycée : le lycée général pour 50% des élèves qui poursuivront des études longues (pris en charge par l'État) et le lycée professionnel/alternance/apprentissage pour les autres (pris en charge par les régions).

L'Éducation doit rester nationale pour garantir une égalité de traitement de tous les élèves, en particulier ceux issus de régions désindustrialisées. L'orientation comme les formations professionnelles doivent être choisies et non subies, car les besoins des territoires sont évolutifs et les choix de vie ne peuvent être dictés par les exigences du patronat qui, lui, souhaite avoir la main sur les formations professionnelles.

Le gouvernement entend faire de l'orientation à la fois un instrument et un axe de la refondation de l'école afin de « mieux articuler les formations que nous dispensons et les métiers qui existent ». **Il faut tordre le cou au discours selon lequel l'adéquation formation/emploi réglerait le problème de l'échec scolaire, du « décrochage » et du chômage.** L'orientation scolaire doit rester fondée sur le droit à poursuivre des études choisies, en fonction des intentions, des désirs et des projections d'une personnalité adolescente en recherche d'elle-même. Les jeunes ont besoin que l'orientation scolaire demeure le travail d'équipe de professionnels, Conseillers d'orientation-Psychologues, formés à leur métier, au sein du service public d'Éducation nationale pour ne pas rester fortement influencée par l'origine sociale et les représentations, notamment familiales, des voies de formations et des métiers.

En réduisant l'orientation à la préparation à l'insertion professionnelle, aux besoins immédiats des entreprises... comme le préconise la Commission européenne **l'école favorise un rapport à la scolarité qui vide les apprentissages de leur dimension émancipatrice.** Nous devons refuser les relations précoces entre l'Éducation nationale et l'entreprise que Vincent Peillon souhaite développer dès la 6^e car elles surdéterminent la formation initiale et continue, mais aussi la formation professionnelle et l'avenir des élèves.

La réforme des rythmes scolaires

Le discours qui l'accompagne est dangereux. L'instrumentalisation de la fatigue des enfants à l'école va desservir les enfants des classes populaires, car c'est une fois de plus, moins d'école pour ceux qui en ont le plus besoin. L'échec scolaire n'est pas dû à la fatigue mais à la difficulté de l'école à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages.

Le débat sur les rythmes scolaires doit s'ancre sur des idées fortes : tous les enfants sont capables d'apprendre. Il leur faut plus et mieux d'une école qui prend en compte leurs difficultés (enseignants formés, dispositif RASED...) ; une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.

La réforme des rythmes scolaires marque le désengagement de l'État concernant les disciplines scolaires non inscrites dans « le socle commun de connaissances et de compétences » notamment l'Éducation physique et sportive, les disciplines artistiques, musique... et leur transfert vers les collectivités territoriales via le temps hors scolaire.

Ce qui est en jeu, c'est l'égalité de droit dans l'accès à la culture et son appropriation, or l'école est le seul lieu commun qui le permette à TOUS.

Le « socle commun » impose à l'école de valoriser des connaissances, des compétences et des aptitudes, sans lien avec la culture, « utiles » à la formation de jeunes « employables ». C'est un vœu cher au MEDEF ! Et non une ambition louable pour un gouvernement de gauche. **Il faut en finir avec le « socle commun » et enseigner à tous une « culture commune » fondée sur la réflexion et l'esprit critique.**

Le gouvernement présente le service public territorialisé de l'orientation, le pilotage de la carte des formations professionnelles par les Régions et la réforme des rythmes scolaires comme des solutions pour réduire l'échec scolaire et lutter contre le décrochage, alors qu'il organise son désengagement, la « fragmentation » de l'Éducation nationale, la mise en concurrence des territoires, des établissements et des individus.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est essentielle. Rien n'est joué ! Enseignants, parents d'élèves, jeunes, élus... Ensemble, construisons des réponses offensives et des luttes victorieuses.

Tempête sous un crâne

UN FILM POUR DÉBATTRE DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

Après *Profs sur le fil*, la productrice Françoise Davaisse sort un nouveau documentaire sur le monde de l'éducation : *Tempête sous un crâne*, de Clara Bouffartigues.

Dans *l'Humanité* du 26 octobre 2012, Laurent Mouloud écrivait :

« Des 400 Coups à *Entre les murs*, l'école est un objet cinématographique qui laisse rarement indifférent. Normal, après tout. Pour y avoir passé plus ou moins d'années, chacun est amené à porter sur ce parcours de jeunesse un avis aussi arrêté que, bien souvent, peu éclairé. En ce sens, le documentaire de Clara Bouffartigues, *Tempête sous un crâne*, possède une force évidente : celle de nous replonger dans ce quotidien agité et tendu des années de collège, tout en mettant en lumière les réalités et obstacles de l'école d'aujourd'hui.

La réalisatrice a posé sa caméra pendant un an au collège Joséphine-Baker de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis. Un établissement en éducation prioritaire. Mais là n'est pas son propos. « Je ne voulais pas faire un film sur la ZEP et ses problèmes, dit-elle, mais un film sur l'acte d'enseigner, de transmettre ».

Loin de tout a priori sociologisant, on suit donc Alice et Isabelle, enseignantes dans la quatrième C, une classe souvent turbulente, parfois rigolarde et concernée. La première est professeure de lettres, la seconde d'arts plastiques. Et toutes deux développent des trésors d'énergie, d'entêtement et de patience pour tenter de tirer ou pousser – comme on veut – ces élèves sur le chemin de la connaissance. Cette classe n'est évidemment pas un long fleuve tranquille. Et dès les premières images où une bousculade propulse un élève au sol, on comprend que la « tempête » juvénile n'est jamais bien loin. Une atmosphère sous tension, entre provocation verbale, crise de larmes et ennui ostensiblement affiché. Beaucoup de séquences révèlent cette violence latente : l'ado en pleurs qui avoue en « avoir marre de tout », ce jeune viré de classe qui tente de forcer son retour, cet autre dont on comprend qu'il dort à l'hôtel depuis des années, ou encore celui-ci soupçonné de dealer et qui claque la porte au nez à la proviseur.

Mais, à aucun moment, ces souffrances et frustrations à fleur de peau n'entament la détermination de nos deux enseignantes. Vaille que vaille, elles gardent le cap et même le sourire sur l'étude des *Misérables* et de Rimbaud ou sur ce défi insensé, en arts plastiques, de « faire de la lumière avec des matériaux exclusivement noirs ». Dans le regard de ces profs, on lit bien sûr souvent de l'agacement ou du désappointement. Mais jamais de renoncement. Et pour cause. Derrière l'agitation et les doutes quotidiens, la transmission s'opère. La lecture, en fin d'année, des lettres ouvertes sur le modèle du *J'accuse* de Zola ou encore l'affichage de sculptures en fil de fer pleines de poésie viennent surprendre par leur justesse, leur inventivité.

À l'évidence, *Tempête sous un crâne* brise, sans sombrer dans l'angélisme, le cliché de l'établissement ZEP, de ses profs forcément dégoûtés et de ses gamins condamnés à la médiocrité. Regard bienveillant et volontaire, Clara Bouffartigues semble nous murmurer qu'en matière d'éducation, rien n'est simple, mais tout est possible. »

Le film peut constituer un excellent support de débats sur l'école et sa refondation ou de rencontres avec des parents ou des enseignants.

Il suffit de s'adresser à la société de distribution ZED ou à la réalisatrice pour proposer une projection. Ils se chargeront de contacter un cinéma de votre secteur pour monter la séance. La participation financière sera celle des spectateurs, aux tarifs habituels du cinéma.

Aux organisateurs de mettre en place le débat qui suivra la projection et d'inviter largement.

Pour organiser une projection ou entrer en contact avec la réalisatrice, merci d'écrire au réseau école : reseau.ecole-pcf@orange.fr

LE RÉSEAU ÉCOLE DANS LES DÉBATS

Rouen. Le 25 novembre 2012, un débat sur la refondation de l'école a eu lieu lors de la Fête de l'Humanité Normandie avec Joachim Moyses, premier adjoint au maire de Saint-Etienne du Rouvray, Laurent Lescouarc'h, directeur du Département de Sciences de l'éducation de l'Université de Rouen, Jean Pierre Sceaux, universitaire, ancien directeur de l'IUT du Havre, Michelle Ernis, conseillère régionale Front de gauche et Sébastien Léger, président de la FCPE de Seine-Maritime.

Caen. Le 6 décembre 2012, un débat a réuni plus de quarante personnes sur le thème : **Refonder l'école : quelle école pour aujourd'hui et pour demain ?** en présence de Marine Roussillon, animatrice du réseau école du PCF, Alain Léger, professeur à l'université de Caen et sociologue de l'éducation, Annie Lebon, maire-adjointe chargée des affaires sociales à la ville de Caen, Jean-Charles Risbec, syndicaliste et membre du CCREFP, Olivier Zuani, membre de la direction départementale de la FCPE et Sylvian Mary, secrétaire départemental de la FSU. Le débat était animé par Jean Lebon, secrétaire de la fédération du Calvados du PCF. Les discussions ont porté sur la refondation de l'école et les risques de la décentralisation, autour d'une question centrale : quelle école, pour quelle société ?

Orléans. Le 6 décembre 2012, un atelier législatif a réuni une quinzaine de personnes sur les questions d'éducation. L'objectif : définir ensemble le niveau de connaissance, de formation et de culture pour l'ensemble des citoyens.

Poitiers. Le 11 décembre 2012, le Front de gauche 86 pour l'éducation a invité les parents, les enseignants et les citoyens à réfléchir et à se mobiliser pour construire l'école de l'égalité dans le cadre d'une assemblée citoyenne. Après une première partie consacrée à l'analyse du projet de loi du gouvernement, introduite par Gisèle Jean, un deuxième temps du débat a porté sur les propositions du Front de gauche, présentées par Bertrand Geay.

Vitry. Le 11 décembre 2012, débat sur l'école avec Stéphane Bonnery, chercheur en sociologie de l'éducation et Brigitte Gonthier-Morin, sénatrice communiste.

Essonne. À partir du 15 décembre, lancement des **États généraux de l'École.**

AGENDA

19 décembre. Paris. Manifestation à l'initiative de l'ensemble des syndicats parisiens des enseignants du primaire.

Le cortège partira de la place de la Sorbonne à 10h pour rejoindre l'Hôtel de Ville.

Extrait de l'appel syndical : « Suite à l'assemblée générale qui a réuni près de 400 personnes, les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa, Sud-Éducation, CNT-Ste, CGT Educ'Action appellent les enseignants parisiens à manifester pour affirmer leur opposition au projet ministériel de réforme des rythmes scolaires et réclamer son abandon. Par ailleurs, une grève en janvier a été votée en assemblée générale. Une demande d'audience a été faite au Recteur de Paris et au maire de Paris.

Le projet ministériel n'est pas acceptable. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi de tous les per-

sonnels. Il ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et n'améliorera pas leur réussite scolaire. Par ailleurs, les organisations syndicales signataires rappellent que les obligations de service des enseignants doivent rester sous la seule responsabilité de l'État. D'autre part, elles demandent que les PVP continuent à intervenir sur le temps scolaire. Aucune modification de l'organisation de la semaine scolaire ne doit être mise en place par la Mairie de Paris à la rentrée 2013 ».

Rencontres nationales pour l'école maternelle

organisées par le GFEN le 2 février 2013. Bourse du Travail, Paris 10e arrondissement. Le programme complet :

http://www.gfen.asso.fr/fr/rencontres_maternelle_2013



DU CÔTÉ DES ÉLUS

Écoles de production. Les sénateurs communistes se sont opposés à un projet de loi qui aurait porté un nouveau coup à l'enseignement professionnel public en permettant aux écoles de production de bénéficier de l'exonération de la taxe d'apprentissage, au même titre que les CFA. Les lycées professionnels publics pâtissent déjà d'un affaiblissement alarmant des contributions des entreprises. La construction de la taxe et l'affectation des fonds par les organismes collecteurs désavantagent déjà très nettement les élèves de l'enseignement professionnel public. Ainsi, dans l'ensemble du second degré, le public reçoit à peine plus que le privé, alors que ce dernier scolarise cinq fois moins d'élèves !

Il est nécessaire qu'un effort soit fourni en faveur de l'enseignement professionnel et technique pour anticiper et faire reculer l'échec et le décrochage scolaires et le législateur doit avant tout se concentrer sur le développement et la valorisation de l'offre publique existante, qui a été, il faut le dire, fort mise à mal par la précédente majorité. La prévention et le traitement des difficultés scolaires doivent se faire au sein de l'éducation nationale. Ils ne doivent pas être externalisés, ni sous la forme d'écoles de production dispensant des formations en dehors de tout cadre national, ni sous quelque autre forme privée que ce soit. Il est au contraire de la responsabilité du législateur de faire en sorte que l'enseignement professionnel et technique public soit revalorisé, émancipé de l'orientation par l'échec, afin qu'il puisse répondre aux besoins de tous les publics, y compris à ceux des élèves en situation de décrochage scolaire.

Lire les interventions de Brigitte Gonthier-Morin, sénatrice PCF :

<http://www.groupe-crc.org/Cette-proposition-de-loi-porterait.html>

<http://www.groupe-crc.org/L-ecole-n-est-pas-le-lieu-d-une.html>

Absentéisme. Les parlementaires communistes ont voté l'abrogation de la loi instaurant la suppression des allocations familiales pour les élèves absentéistes.

Lire l'intervention de Michel Le Scouarnec, sénateur PCF :

<http://www.groupe-crc.org/L-absenteisme-est-un-phenomene.html>

Scolarité obligatoire à 3 ans. Les sénateurs communistes ont déposé une proposition de loi visant à rendre l'école maternelle obligatoire, ainsi qu'une série d'amendements allant dans le même sens et visant à garantir le droit à la scolarisation dès 2 ans. L'opposition des parlementaires socialistes n'a pas permis à ces propositions d'aboutir, alors qu'elles étaient soutenues à la fois par la commission éducation et par la commission des finances du Sénat. Cette opposition laisse craindre que la maternelle ne soit bientôt la victime de graves restrictions budgétaires.

Lire les interventions de Michel Le Scouarnec et de Brigitte Gonthier-Morin, sénateurs PCF :

<http://www.groupe-crc.org/L-ecole-maternelle-permet-de.html>

<http://www.groupe-crc.org/La-scolarisation-obligatoire-des.html>

Rased. Le collectif national RASED a publié une nouvelle adresse aux parlementaires, à lire ici :

<http://www.fname.fr/spip.php?article234>

**envoyez-nous vos comptes-rendus
de débats, annonces d'initiatives...**

reseau.ecole-pcf@orange.fr



L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

Loi d'orientation & refondation de l'école

Frédérique Rolet. Où est la rupture idéologique sur l'école ?

Humanité quotidien 26 octobre, 2012. Entretien réalisé par Alexandre Fache

<http://www.humanite.fr/societe/frederique-rolet-ou-est-la-rupture-ideologique-sur-l-ecole-507260>

Les profs veulent refonder, mais...

Humanité quotidien 16 novembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/les-profs-veulent-refonder-mais-508821>

Livret de compétences. Pourquoi il faut le supprimer (d'urgence)

Humanité quotidien 21 novembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/livret-de-competences-pourquoi-il-faut-le-supprimer-d-urgence-509116>

Pierre Clément « Une vision utilitariste de l'enseignement »

Humanité quotidien 21 novembre, 2012.

Doctorant en sociologie à l'université de Picardie, membre de l'institut de recherche de la FSU, Pierre Clément décrypte les enjeux du livret de compétences

<http://www.humanite.fr/societe/pierre-clement-une-vision-utilitariste-de-l-enseignement-509117>

Les profs d'éco sont eux aussi en crise

Humanité quotidien 29 novembre, 2012, Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/les-profs-d-eco-sont-eux-aussi-en-crise-509814>

Nuits des écoles pour les parents du 93

Humanité quotidien 30 novembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/nuits-des-ecoles-pour-les-parents-du-93-509941>

Rythmes scolaires

Avis de gros temps sur les rythmes scolaires

Humanité quotidien 19 octobre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/avis-de-gros-temps-sur-les-rythmes-scolaires-506702>

Sébastien Sühr « La priorité, ce n'est pas les rythmes scolaires »

Humanité quotidien 20 novembre, 2012. Entretien réalisé par Pierre Duquesne

<http://www.humanite.fr/societe/sebastien-suhr-la-priorite-ce-n-est-pas-les-rythmes-scolaires-509024>

GFEN « On entretient une vision étriquée des capacités des élèves »

Humanité quotidien 31 octobre, 2012.

Docteur en sciences de l'éducation et président du Groupe français d'éducation nouvelle, Jacques Bernardin appelle à s'interroger sur les pratiques pédagogiques

<http://www.humanite.fr/societe/gfen-entretient-une-vision-etriquee-des-capacites-des-eleves-507601>

Rythmes scolaires : vrai débat ou écran de fumée ?

Humanité quotidien 31 octobre, 2012.

Présenté comme une priorité par Vincent Peillon, l'aménagement du « temps scolaire » est devenu le centre de gravité de toute réflexion sur l'école. Un débat survalorisé qui, pour beaucoup de spécialistes, ne répondra pas aux causes profondes des difficultés des élèves.

Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/rythmes-scolaires-vrai-debat-ou-ecran-de-fumee-507602>



L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

Tribune & débat

Stop à la balkanisation du système éducatif

Humanité quotidien 30 octobre, 2012

La décentralisation ne sape-t-elle pas l'école ?

Par Francis Daspe, président de la commission nationale éducation du Parti de gauche

<http://www.humanite.fr/societe/stop-la-balkanisation-du-systeme-educatif-507491>

La vague brune, l'histoire et l'école

Humanité quotidien 2 novembre, 2012

L'histoire instrumentalisée ? texte collectif de Guillaume Mazeau, Éric Fournier, Laurence De Cock, enseignants et chercheurs, pour le collectif *Aggiornamento hist-géo* : <http://aggiornamento.hypotheses.org/>

<http://www.humanite.fr/societe/la-vague-brune-l-histoire-et-l-ecole-507658>

Tribune : Apprendre ne se fabrique pas, cela se vit

Rédaction Web 3 novembre, 2012

Échec ? Réussite ? Quelle démarcation ?

par Françoise Savioz, docteur en sciences de l'éducation et professeur de mathématiques à la retraite.

Elle est également l'auteure de *L'Erreur n'est pas une faute*, paru en 2008 chez l'Harmattan

<http://www.humanite.fr/societe/tribune-apprendre-ne-se-fabrique-pas-cela-se-vit-507742>

Tribune : Socle commun version hard ou version light : débarrassons-nous en !

Rédaction Web 4 novembre, 2012

Tribune de Henri Baron, directeur d'école, militant de l'Éducation Populaire et syndical (Cgt Educ'action), parent d'élève

<http://www.humanite.fr/societe/tribune-socle-commun-version-hard-ou-version-light-debarrassons-nous-en-507750>

« Papa est le chef et maman repasse »

Humanité quotidien 15 novembre, 2012. Cactus. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/papa-est-le-chef-et-maman-repasse-508641>

Souffrance au travail

Une enseignante de Béthune se suicide en invoquant sa souffrance professionnelle

Rédaction Web 23 octobre, 2012

<http://www.humanite.fr/societe/une-enseignante-de-bethune-se-suicide-en-invoquant-sa-souffrance-professionnelle-506972>

« Marielle se sentait opprimée »

Humanité quotidien 24 octobre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/marielle-se-sentait-oppressee-507045>

Université

Assises pour relever le supérieur

Humanité quotidien 27 novembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/assises-pour-relever-le-superieur-509589>

Europe

Les plus grands noms de l'université mobilisés contre les coupes

Humanité quotidien 14 novembre, 2012. Peter Avis

<http://www.humanite.fr/monde/les-plus-grands-noms-de-l-universite-mobilises-contre-les-coupes-508563>



L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

Livres & films

Plongée documentaire entre heurts et bonheurs dans le quotidien d'un collège de Seine-Saint-Denis

Humanité quotidien 26 octobre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/tribunes/plongee-documentaire-entre-heurts-et-bonheurs-dans-le-quotidien-d-un-college-de-seine-saint>

Comment enseigne-t-on à l'école primaire ?

Humanité quotidien 12 novembre, 2012.

Par Bertrand Geay, professeur à l'université de Picardie.

Une enquête, rare, détaille les pratiques enseignantes d'aujourd'hui en ZEP et s'efforce de décrypter leurs effets dans les transmissions et apprentissages des savoirs. Passionnant.

<http://www.humanite.fr/societe/comment-enseigne-t-l-ecole-primaire-508330>

Et aussi

« Pas de salaire depuis septembre ! »

Humanité quotidien 23 octobre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/pas-de-salaire-depuis-septembre-506954>

Le Sénat défait la suspension des allocations en cas d'absentéisme scolaire

Rédaction Web 25 octobre, 2012

<http://www.humanite.fr/societe/le-senat-defait-la-suspension-des-allocations-en-cas-dabsenteisme-scolaire-507185>

Inefficace, la loi Ciotti effacée

Humanité quotidien 26 octobre, 2012

<http://www.humanite.fr/societe/inefficace-la-loi-ciotti-effacee-507270>